

JUBILÉ DE 1909



· SCHOLA GENEVENSIS ·

1559

PAGES D'HISTOIRE UNIVERSITAIRE
RÉUNIES A L'OCCASION DU JUBILÉ



GENÈVE
BAZAR DU JUBILÉ UNIVERSITAIRE. — COMPTOIR DE LIBRAIRIE
1908



LIBRARY
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION
TORONTO, CANADA



1559

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

par Charles Borgeaud.

Ouvrage publié sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique.

Tome I. — **L'ACADÉMIE DE CALVIN (1559-1798).**

1 volume in-4° de 680 pages avec 30 portraits hors texte en phototypie et de nombreuses reproductions de documents.

Reliure parchemin plein, fers spéciaux.

Genève, Georg & Cie, libraires de l'Université, 1900.

Sous presse pour paraître en 1909.

Tome II. — **L'ACADÉMIE ET L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE AU XIXe SIÈCLE.**

Sommaire abrégé :

Introduction.

I. — **L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon.**

Ch. I. — *La Société Économique. 1798.*

1. L'annexion.
2. La Société Académique.
3. Le Jury d'Instruction. — Rétablissement de la chaire de médecine. — Le projet d'École Centrale du département du Léman.

Ch. II. — *L'École sous le Consulat. 1799-1803.*

1. Le premier Consul à Genève.
2. Le Projet des autorités départementales.
3. Les chaires honoraires de 1802 : Formation de la Faculté des Sciences.

Ch. III. — *L'Académie Impériale. 1804-1814.*

1. Le projet d'Université Impériale réformée.
2. Les décrets de 1808 et le statut de 1809 : les Facultés.
3. La Théologie : Le Séminaire réformé de Genève.
4. Les Facultés des Sciences et des Lettres.
5. Les Écoles préparatoires : Droit et Médecine.
6. Le 31 décembre 1813.

II. — **L'Académie de la Restauration.**

III. — **L'Université de Genève.**

IV. — **Les Facultés depuis 1876.**



PORTRAIT DE CALVIN EN 1559

Reproduction d'une gravure sur bois appartenant à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

JUBILÉ DE 1909



· SCHOLA GENEVENSIS ·

1559

PAGES D'HISTOIRE UNIVERSITAIRE
RÉUNIES A L'OCCASION DU JUBILÉ



GENÈVE
BAZAR DU JUBILÉ UNIVERSITAIRE. — COMPTOIR DE LIBRAIRIE
1908

GENÈVE
Imprimerie W. Kündig & Fils, Vieux-Collège, 4.



Calvin
fondateur de l'Académie de Genève[1].

LA RÉFORME DES ÉTUDES AU XVI[e] SIÈCLE

AVANT d'être théologien, Calvin fut humaniste. Le réformateur de Genève avait été, durant sa longue carrière d'écolier errant, étudiant à Orléans, à Bourges, à Paris, tour à tour juriste sous Pierre de l'Estoile et sous Alciat, puis linguiste, sous Danès et Vatable. Il avait abandonné le droit, après sa licence, et avait débuté dans les lettres, en 1532, par un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, où il se montrait désireux de marcher sur les traces de Reuchlin, d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples. Son ambition était de prendre rang parmi les hommes de l'humanisme et de s'avancer avec eux dans cette voie lumineuse que la Renaissance ouvrait alors au travers d'une Europe dont la pensée, rajeunie par un même souffle, servie par une même langue, ignorait les frontières des nations. A ce titre, la première réforme qui avait dû fixer son attention était la réforme des études.

Le moyen âge était dominé par la tradition. Il avait le

[1] Extrait de l'*Histoire de l'Université de Genève*.

respect religieux du passé, d'un passé mystérieux où comme une révélation de la science avait été faite à des hommes supérieurs. Ces hommes avaient atteint et parcouru tous les sommets de la pensée. Tout ce qu'on pouvait découvrir, ils l'avaient découvert. Tout ce qu'on pouvait savoir, ils l'avaient su. Leur autorité était indiscutable, comme celle de l'Église, et recueillir, mettre en valeur leur héritage intellectuel était l'unique but que l'école se proposait. Les livres, compilés par des interprètes que des siècles avaient rendus, eux aussi, respectables, contenaient le dépôt de la sagesse antique. Il ne s'agissait que d'y recourir et d'en tirer, par le raisonnement, l'enseignement qu'on cherchait. De là la part léonine faite à l'étude de la logique et de la dialectique, et l'importance, tôt exagérée, des disputes scolastiques.

Les hommes de la Renaissance ne s'élevèrent pas d'emblée au-dessus de cet horizon, limité par le manuscrit et par le livre. La sagesse antique garda pour eux son auréole, la conquérir resta longtemps le but suprême. Mais la découverte des textes originaux, le contact direct des maîtres, conduisirent peu à peu l'humanisme à une méthode ignorée. En recueillant à sa source la pensée des auteurs, on apprit à penser soi-même. On eut enfin l'idée d'examiner, d'observer, avant d'argumenter. L'esprit de comparaison, de recherche, s'éveilla, d'où devait sortir la critique moderne. Le moment arriva où les plus hardis, en regardant les augures face à face, retrouvèrent en eux des hommes. Ce jour-là, la science reprit sa place au-dessus des savants, et si l'on ne put comprendre encore que l'état où les anciens l'avaient laissée était une enfance, on eut l'intuition du moins qu'il appartiendrait aux modernes de lui ouvrir un chemin nouveau.

C'est la gloire d'Érasme d'avoir, le premier de son siècle, pris corps à corps le vieil enseignement scolastique et de l'avoir combattu dès lors sans trêve ni merci. Grâce à l'au-

torité de sa plume et à l'étendue du royaume de l'opinion dont il était le grand maître, il réussit, sinon à porter partout, dans les anciennes bâtisses médiévales, la torche et le flambeau, du moins à provoquer sur tous les points de l'Europe un mouvement de rénovation pédagogique qui ne s'arrêta, en certains pays, que pour reprendre bientôt un nouvel essor. Il fut dès lors établi, aux yeux de tous les hommes éclairés, que l'enseignement, pour être vraiment fructueux, devait être progressif, qu'on ne devait plus faire lire Aristote travesti dans les manuels latins et détestables du moyen âge, qu'il fallait, dans toute étude, remonter le plus possible aux sources mêmes et ne pas s'en tenir aux interprétations de seconde et de troisième main, que l'on devait s'efforcer de mettre un terme au système des disputes stériles, sur des questions insolubles, qui usait les forces vives des écoles et transformait leurs auditoires en tréteaux.

La réforme des études fut poursuivie en France par les Lefèvre, les Guillaume Budé, les Mathurin Cordier, les Pierre Ramus. En Allemagne, un moment compromise par la révolution religieuse, elle fut menée à bien par Mélanchton. Appelé dès 1518 à l'Université de Wittemberg par l'Électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui suivait en ceci un conseil de Reuchlin, le jeune professeur de grec y détrôna l'Aristote latin des scolastiques pour mettre à sa place le réel Aristote. Son activité réformatrice se porta progressivement sur toutes les disciplines et s'étendit peu à peu sur les quatre facultés. Les autres universités protestantes recoururent bientôt à lui et il devint en quelque sorte leur directeur spirituel. De 1530 à 1560, toutes furent reconstituées d'après le plan dont les *Leges Academiæ* de Wittemberg (1545) nous ont conservé la formule, signée de la main même de celui que l'Allemagne reconnaissante appela son maître, *Præceptor Germaniæ*.

Dans l'école populaire, sur laquelle Luther venait d'attirer l'attention par sa fameuse lettre aux magistrats des villes allemandes, l'influence de Mélanchton se fit sentir dès 1525. On a établi que le plan d'études introduit par Jean Agricola au gymnase d'Eisleben, qui servit de modèle à tant d'autres, fut, sinon conçu, du moins inspiré et approuvé par le jeune professeur de Wittemberg.

Tandis qu'au delà du Rhin la réforme de l'enseignement s'effectuait de la sorte, directement, dans les universités, et procédait de leurs chefs, en pays de langue française, les circonstances de la lutte religieuse firent que les universités prirent bientôt parti contre l'humanisme et devinrent les citadelles de l'ancien régime scolaire. L'effort des lettrés dut chercher son point d'appui en dehors d'elles. Budé obtint de François I[er] l'institution des « Lecteurs du roi » et Cordier porta l'esprit nouveau dans les collèges qui entouraient la Sorbonne.

Ces collèges étaient issus de fondations pieuses, destinées à entretenir, dans une maison commune, un certain nombre de boursiers d'un même diocèse, d'une même province. Dès la fin du XIV[e] siècle, ils avaient commencé à recevoir des pensionnaires et à organiser des classes auxquelles les étudiants venaient demander une préparation suffisante, parfois même un complément nécessaire, aux cours publics de l'université. Ce qui distinguait surtout cet enseignement, au XV[e] siècle, ce n'étaient pas tant ses programmes que son caractère privé.

Mathurin Cordier commença ses leçons, à Paris, vers 1514. Avec un succès toujours croissant, il enseigna dans beaucoup de collèges, nommément à ceux de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. « *Ubicunque docebit Maturinus Corderius florebunt bonæ litteræ* » était un dicton bien connu des écoliers. Au collège de la Marche,

Cordier eut pour élève Jean Calvin, et cet élève a tenu à lui donner un témoignage de l'influence décisive qu'il exerça sur ses études. « Vous aussi, » lui dit-il, en lui dédiant plus tard, son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, « il « est juste que vous ayez votre part dans nos travaux, puisque « ayant fait sous vos auspices mon entrée dans la carrière des « lettres, je m'y suis avancé assez loin pour devenir de quel- « que utilité à l'Église du Seigneur. Lorsque mon père m'eut « envoyé à Paris, encore enfant et n'ayant que goûté aux élé- « ments du latin, la Providence a voulu que vous me fussiez « donné comme maître, pendant peu de temps, il est vrai, « mais assez pour recevoir de vous la méthode rationnelle qui « m'a permis ensuite d'apprendre avec plus de fruit. En effet, « tandis que vous dirigiez avec éclat la première classe, l'an- « née même de mon entrée au collège, vous aviez voulu des- « cendre en quatrième à cause de l'insupportable ennui que « c'était d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction « d'élèves formés par d'autres maîtres, uniquement pour la « montre, et gonflés de vent comme des outres vides. Je tiens « pour un bienfait particulier de Dieu que cette résolution « m'ait procuré l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre. « Si nous n'avons pu, en vérité, en profiter que rapidement, « parce qu'un homme inepte, dont la volonté, ou plutôt le ca- « price, dirigeait nos études, nous fit bientôt monter plus haut, « néanmoins vos principes m'ont été d'un tel secours que je « me regarde comme redevable envers vous de mes progrès « ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la « postérité, afin que, si elle attache quelque valeur à mes « écrits, elle reconnaisse qu'ils procèdent en partie de vous. »

On voit par les termes de cette dédicace que, si une certaine progression des études était prévue dans l'organisation des classes, le bon plaisir des parents et des précepteurs présidait au choix de celle qu'on faisait suivre. Il n'y avait

pas encore de promotion régulière des élèves, d'un degré à un autre, en raison de leur avancement constaté par des examens.

Cette réforme fondamentale, inaugurée déjà depuis nombre d'années dans les écoles des *Frères de la vie commune* et particulièrement à Liège, dans leur *Gymnase de Saint-Jérome,* dut être préconisée à Paris, et peut-être tentée dans certains collèges, à l'époque du second séjour de Calvin dans la capitale (1531-1532). Mais une telle mesure devait nécessairement se heurter à l'opposition inintelligente de la plupart de ceux dont il s'agissait de restreindre la prérogative. Et, comme de ceux-là mêmes dépendait la vogue des collèges, il était bien difficile à des établissements privés, exposés à une concurrence redoutable, de mettre un pareil plan à exécution. Il eût fallu que tous s'entendissent. Or l'entente, à cette époque, n'était guère à l'ordre du jour au quartier latin.

Les deux hommes qui devaient appliquer les premiers, systématiquement, et mettre en lumière le plan du Gymnase de Saint-Jérôme, André de Gouvea et Jean Sturm, étaient à Paris, à ce moment, et fréquentaient le groupe des humanistes que voyait Calvin. Ils avaient dû sans doute exposer plus d'une fois leurs idées à ce sujet. Mais il leur fallait, pour réaliser leur programme, l'occasion de fondations nouvelles et surtout de fondations ayant un caractère officiel. Cette occasion se présenta bientôt pour l'un et pour l'autre. Gouvea, principal de Sainte-Barbe, « le plus grand principal de France, » comme l'appela plus tard le plus grand de ses élèves, Montaigne, accepta, en 1534, la mission de diriger le *Collège de Guyenne,* fondé à Bordeaux par les autorités de la ville. Secondé par Cordier et par Claude Budin, il y introduisit le système des classes, nettement séparées, des examens périodiques et des promotions. Sturm, à son tour, appelé

en 1536 par les magistrats de Strasbourg, fit de ce système le fondement de la discipline scolaire qu'il établit dans la cité rhénane (1538). Claude Baduel, son ancien camarade à l'université de Louvain, son commensal à Paris, le suivit à Strasbourg et fut l'hôte de Bucer, de 1537 à 1539. En 1540, il organisait, à la demande des conseils de sa ville natale, l'*Université des arts et collège de Nîmes,* sur le plan du gymnase de Sturm. Le prospectus rédigé à cette occasion résume en ces termes les grands traits de la méthode nouvelle :

« On n'avait jusqu'ici nul souci de l'ordre dans lequel il « convient d'enseigner les lettres et l'on avait tout brouillé et « confondu. Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la « nouvelle école où l'on suivra une méthode plus conforme aux « pratiques des anciens, plus appropriée aux divers degrés « du développement de l'enfant et à la nature des matières « qu'il doit étudier, plus conforme, en un mot, à l'intention « que l'on a de rétablir la pureté du latin et l'éloquence. « L'école se divisera en classes diverses selon l'âge et le déve- « loppement des élèves. Autre sera l'enseignement de la pre- « mière enfance, autre celui de l'adolescence, et chacun des « deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin. On « ne sait le latin, selon la juste remarque déjà faite dans l'an- « tiquité, que si l'on peut le parler et l'écrire, d'abord avec « clarté et correction, puis avec élégance, enfin en l'accom- « modant au sujet que l'on traite. Ce sont trois disciplines dif- « férentes, répondant à différents âges, et il faut commencer « par celle qui convient aux aptitudes des jeunes enfants, « celle qui enseigne à parler et écrire en latin avec correction « et clarté. Quand l'âge a ensuite acquis plus de forces et « que ce premier enseignement est achevé, on passe aux « deux autres dont le but est de parler et d'écrire avec élé- « gance et en s'accommodant au sujet traité.

« Conformément à cette division des qualités du discours « et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, « on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les « études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, « l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré « chaque année, et lorsqu'il a achevé la série des classes et « reçu dans chacune d'elles la part d'enseignement qui lui « est afférente, il en sort pour passer à des études plus libres « et plus fortes. De quinze à vingt ans, il suit les leçons pu-« bliques et s'initie aux hautes sciences et aux arts. Soumis « jusqu'alors à la discipline des maîtres, il ne pouvait ni pas-« ser à une classe supérieure sans avoir satisfait le régent de « la classe précédente, ni quitter la division classique sans « avoir parcouru le cycle entier des connaissances qu'elle em-« brasse. Maintenant il est plus libre ; non que ces leçons pu-« bliques l'affranchissent de toute sujétion envers ses maîtres : « il reste sous l'autorité des professeurs et a pour eux la défé-« rence et le respect qu'il leur doit ; mais ses études sont moins « réglementées et cessent d'être distribuées en classes diffé-« rentes. A vingt ans, le jeune homme, ayant reçu toute l'ins-« truction qui se donne dans l'école, est en état d'aborder les « études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de déci-« der en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseigne-« ment des lettres.

« On voit par là combien ces hautes sciences dépendent « de la connaissance de la grammaire et des arts. Le théolo-« gien ne peut expliquer purement la religion, ni le juriscon-« sulte les lois, ni le médecin les matières de son art, sans « avoir été préalablement instruits et exercés dans les lettres. »

Des trois écoles ci-dessus aucune ne fut étrangère à Calvin. Il eut des correspondants au premier rang de chacune. Il eut connaissance des publications qui les concernaient et suivit de loin, on n'en peut douter, leurs fortunes diverses.

Mais celle qui devait rester dans sa mémoire, comme le modèle à imiter quelque jour, fut l'école de Sturm que les vicissitudes de sa propre existence mirent, pendant plusieurs années, sous ses yeux et où il se vit lui-même appelé à un enseignement.

Le fondateur du *Gymnase de Strasbourg* en a exposé l'organisation et les lois dans son traité *De literarum ludis recte aperiendis,* publié sur l'ordre des magistrats, en 1538. Son plan d'études est bien connu des historiens de la pédagogie. Il était inspiré en partie par les souvenirs rapportés de son séjour à Liège, au Gymnase de Saint-Jérôme. Le but à atteindre est caractérisé par cette formule : *Sapiens atque eloquens pietas*, une piété éclairée qui sache ce qu'elle croit, et qui ait la parole à son commandement. Tous les hommes doivent être pieux. Mais ce qui distingue le lettré de celui qui ne l'est pas, c'est que le lettré se rend compte et qu'il sait rendre compte. Il est supérieur par la raison et par le discours : *Ratione atque oratione præstat.* C'est pourquoi celui qui veut mériter ce nom doit se proposer et poursuivre tant la science des choses, que la pureté et l'ornement du discours. Et, bien que l'une et l'autre discipline soient unies, il est plus conforme au développement même de l'esprit de commencer par la seconde. De là deux grandes divisions, deux degrés de l'enseignement : le premier, celui de l'enfance, où l'objet des leçons est surtout la langue des lettres, le latin, le second, celui de l'adolescence, où l'on aborde, après l'étude des mots, celle des choses. De six ou sept ans à seize, l'écolier parcourra successivement les classes latines, selon qu'il sera jugé par ses maîtres apte à l'avancement. De seize à vingt ou vingt et un ans, le jeune homme suivra les cours, où, « comme le citoyen d'une cité libre, » il ne sera plus astreint qu'à la règle qu'il aura lui-même acceptée.

Le mérite de l'école fondée sur ces bases fut l'organisa-

tion méthodique, la coordination parfaite des leçons, dans les classes, considérées comme la préparation nécessaire au degré supérieur. Le défaut fut l'importance exagérée attribuée à l'étude de la langue savante, la place que le mot, la phrase, devait prendre immanquablement dans l'esprit des enfants qu'on obligeait à passer neuf ans à lui faire la chasse et dont le plus grand nombre ne pouvaient poursuivre leurs études au delà de cette période philologique.

L'enseignement donné dans la division qui portait le nom de Haute-École, lequel prit la place de celui qu'avait auparavant organisé Bucer, dans son séminaire théologique, comprenait le grec, l'hébreu, la philosophie (logique, éthique, mathématique, physique), l'histoire, le droit et la théologie. Calvin enseigna dans cette Haute-École de 1539 à 1541. Chassé de Genève par le triomphe des Libertins, il était arrivé pour être pasteur de la communauté française de Strasbourg et fut, presque aussitôt, chargé d'un cours en qualité de professeur adjoint. Nous savons qu'il donnait trois leçons par semaine sur le Nouveau Testament et que sa réputation attira bientôt des étudiants en grand nombre.

L'établissement fondé par Sturm reçut de l'empereur Maximilien II, en 1566, le droit de conférer certains grades et prit dès lors le titre d'*Académie*.

VUES SCOLAIRES ET PROJET DE CALVIN

Lorsqu'il fut rappelé à Genève, Calvin manifesta tout de suite son intention de s'occuper de la question scolaire. On lit dans le projet d'Ordonnances ecclésiastiques de 1541, au chapitre qui concerne le second ordre d'offices « que « nostre seigneur a institué pour le gouvernement de son « église :

« L'office propre de docteurs est d'enseigner les fidelles « en saine doctrine, affin que la pureté de l'évangile ne soit « corrompue ou par ignorance ou par maulvaises opinions. « Toutesfois selon que les choses sont aujourd'hui disposées « nous compregnons en ce tiltre les aydes et instructions « pour conserver la doctrine de Dieu et faire que l'esglise ne « soit désolée par faulte de pasteurs et ministres, ainsi pour « user d'un mot plus intelligible nous appellerons l'ordre des « escolles.

« Le degré plus prochain au ministère et plus con- « joinct au gouvernement de l'esglise est la lecture de théo- « logie dont il sera bon qu'il y en ait au vieil et nouveau tes- « tament.

« Mais pource qu'on ne peult proufiter en telles leçons que « premièrement on ne soit instruict aux langues et sciences hu- « maines et aussi est besoing de susciter de la semence pour le « temps advenir, affin de ne laisser l'esglise déserte à nos en- « fans, il fauldra dresser collège pour instruyre les enfans, « affin de les préparer tant au ministère que gouvernement « civil.

« Pour le premier, fauldra assigner lieu propre tant pour « faire leçons que pour tenir enfans et aultres qui vouldroient « proufyter, avoir homme docte et expert pour disposer tant « de la maison comme des lectures, et qui puysse aussi lire, « le prendre et soldoyer à icelle condition qu'il aye soubz sa « charge lecteurs tant aux langues comme en dialectique s'il « se peult faire. Item des bacheliers pour apprendre les petiz « enfans et *de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du « seygneur*.

« Que tous ceulx qui seront là soient subjectz à la disci- « pline ecclésiastique comme les ministres.

« Qu'il n'y ait aultre escolle par la ville pour les petiz en-

« fans, mais que les filles ayent leur escolle à part, comme il « a esté faict par cydevant.

« *Que nul ne soit receu s'il n'est approvè par les ministres* « *avec leur tesmonage de peur des inconvéniens.* »

Il n'y avait là, dans la pensée du rédacteur des Ordonnances, qu'un énoncé de principes, touchant la nécessité pour l'État d'entreprendre une réorganisation de l'enseignement, de pourvoir, sous ce rapport, même à ce qui concernait l'enfance et de subordonner étroitement à la discipline et à l'autorité ecclésiastiques tous ceux auxquels incomberait par la suite l'instruction de la jeunesse. Il pensait sans doute revenir sur tout cela, dans un règlement organique, dès que l'homme « docte et expert » qu'il avait en vue serait là. C'est pourquoi il ajoutait : « Et de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du seygneur. »

Le Petit Conseil, qui revit le projet et le remania, avant de le transmettre au Conseil des Deux-Cents, puis au Conseil général des citoyens, n'eut pas d'objection à ce que le corps enseignant fût soumis à la discipline ecclésiastique. Mais il n'entendait pas remettre aux pasteurs toute l'autorité sur l'école. En conséquence la dernière des dispositions qu'on vient de lire fut modifiée comme suit : « Que nul « ne soit receu s'il n'est approuvé par les ministres, *l'ayant* « *premièrement faict scavoir à la seigneurie, et alors de-* « *rechef qu'il soit présenté au conseil,* avec leur tesmoignage, « de peur des inconvéniens. *Toutesfois l'examen debvra* « *estre faict présent deux des seigneurs du petit conseil.* »

Par contre, la phrase où Calvin annonçait l'intention de pourvoir à bref délai à l'exécution fut biffée et remplacée par ces mots : « *Ce que nous voulons et ordonnons estre faict.* »

Calvin savait d'avance, lorsqu'il se rendit, non sans avoir hésité longtemps, aux instances des envoyés de la Républi-

que venus à Strasbourg pour le supplier de rentrer à son service, qu'il aurait bientôt trop d'affaires sur les bras pour entreprendre d'emblée, tout seul, et mener à bien l'œuvre de la réforme scolaire. Il avait l'idée de faire rappeler Mathurin Cordier, autre banni de 1538, et de se décharger sur lui de cette tâche. Les magistrats de Genève, qui, spontanément déjà, avaient fait une démarche auprès de Cordier, six mois auparavant, ne furent pas difficiles à convaincre, mais bien ceux de Neuchâtel, qui avaient accueilli avec empressement celui qu'on a appelé tour à tour le Rollin et le Lhomond du XVIe siècle et refusèrent catégoriquement de le laisser partir. Calvin eut beau se faire députer auprès d'eux, solliciter en personne. Rien n'y fit. Aux instances de Genève, qui manquait aussi de pasteurs, les Neuchâtelois cédaient Viret, qu'ils avaient obtenu de Messieurs de Berne; cela leur parut suffisant. Calvin dut se contenter d'un « plan idéal » d'études, tracé par son ancien maître et qu'il n'eut pas le loisir de mettre à exécution.

Le Collège de Rive, première et hâtive construction de la Réforme genevoise, demeura donc dans le provisoire, attendant, sous la direction intelligente, mais quelque peu hétérodoxe, de Sébastien Castellion, puis de successeurs moins célèbres, que toute lutte politique eût pris fin pour l'homme extraordinaire qui avait entrepris de couler une cité dans le moule de sa pensée.

Ce moment n'arriva qu'au bout de quinze ans. Mais dès que la défaite du dernier parti d'opposition fut complète, Calvin chercha à reprendre, devant le Conseil, ses projets scolaires. Lui-même n'avait jamais cessé d'y songer. Ce qui l'avait jusque là constamment détourné de la mise à exécution c'était, on n'en peut douter, le peu d'empressement qu'il rencontrait de la part des autorités civiles à se dessaisir, ainsi qu'il l'entendait, de leur droit de surveillance sur l'école.

Nous savons qu'en 1550, l'année où il faisait hommage à Mathurin Cordier, dans les termes qu'on a vus, de son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, il échangeait des lettres avec Claude Baduel sur cette question. « Je vois, » lui écrit le 10 juin son correspondant de Nîmes, « d'après tes « lettres, que votre magistrat met peu d'empressement à fon- « der, dans votre ville, un collège pour les études littéraires, « et que cette négligence te cause un extrême chagrin. » A cette époque, Baduel, qui venait d'organiser, pour la seconde fois, le gymnase de Nîmes d'après le plan de Jean Sturm, songeait à quitter de nouveau son pays. Il était sous le coup d'une accusation d'hérésie. Jetant les yeux du côté de Lausanne où prospérait un collège selon ses vues, il mettait au net, pour les dédier à Messieurs de Berne, ses cours sur le *Pro Milone* et le *Pro Marcello,* les divers discours d'inauguration qu'il avait fait réciter à ses meilleurs élèves, l'année précédente, et ses *Instituta literaria,* qui n'étaient autres que les nouveaux statuts de l'école dont il était le fondateur. En 1551, nous le trouvons réfugié à Genève, et c'est de là qu'il obtient de Gryphius, son éditeur de Lyon, la publication du volume auquel il met la dernière main. Messieurs de Berne ne répondirent pas à son avance, quelque claire fût-elle, en ce qui touchait leur gymnase de Lausanne. Aucune vacance n'y était survenue. En 1545, ils avaient obtenu Cordier des Neuchâtelois. Mais il est probable que Calvin, qui n'avait pas eu cette fortune, fut content de causer études avec son vieil ami Baduel et que de ces conversations les souvenirs communs de Strasbourg firent les frais.

C'est pendant son exil, on l'a remarqué plus d'une fois, que l'esprit de Calvin est arrivé à sa maturité. Le milieu au sein duquel il atteignit sa trentième année, dans l'intimité de Martin Bucer, de Capiton et de Gaspard Hédion, lui révéla le monde germanique qu'il n'avait jusque-là connu

que de loin, par des livres. Envoyé tour à tour aux colloques des théologiens et aux diètes de l'Empire, il apprit à comprendre les grandes questions qui agitaient l'Allemagne, à traiter les grandes affaires. Professeur dans une école placée aux confins de deux races, fréquentée dès sa naissance par des étudiants de toutes nations, il apprit à parler à un auditoire européen. On a pu dire avec raison que c'est dans la cité rhénane que, du lettré et du prédicateur français, est sorti le réformateur homme d'État, émule et rival de Luther.

En 1556, comme il devait se rendre à Francfort afin d'y régler un différend ecclésiastique, Calvin résolut de s'arrêter à Strasbourg. Il pouvait s'attendre à y être assez froidement reçu. Une génération nouvelle était arrivée aux magistratures. Ses représentants, luthériens passionnés, étaient bien différents des hommes aux vues larges, à l'esprit conciliant, qui avaient établi la réforme dans la ville impériale, vingt ans auparavant. Il le savait de reste. On imprimait sous leurs yeux des pamphlets violents contre lui. Mais de ses amis de jadis un du moins était encore là, le fondateur du gymnase, et c'est à lui qu'il en voulait. Le magistrat l'accueillit par une interdiction de parler en chaire à ses anciennes ouailles. Cette mesure, qui lui parut sans doute beaucoup moins extraordinaire qu'à nous-mêmes, ne l'émut guère. Il n'était point venu pour prêcher et donna toute son attention à l'école, dont il parcourut les auditoires. Au cours de Sturm, puis à celui du jurisconsulte Hotman, récemment inauguré, il reçut, à son entrée, une ovation des étudiants. Les professeurs lui offrirent un banquet. Il eut ainsi l'occasion de se rendre compte des progrès de l'institution, aux débuts de laquelle il avait assisté, et en particulier de prendre connaissance des développements qui étaient résultés des statuts de 1546. Lorsqu'il revint chez lui, au milieu d'octobre,

il est vraisemblable que le plan relatif à la future école de Genève avait pris dans son esprit une forme définitive.

Toutefois le moment n'était point encore arrivé, à la fin de 1556, de formuler des propositions. Si les luttes politiques avaient cessé à l'intérieur, les relations extérieures ne tardèrent pas à causer de gros soucis au Conseil. L'alliance avec Berne, qui donnait asile et protection aux bannis de Genève, était rompue et on se demanda bientôt avec anxiété si l'on n'aurait pas la guerre. Toute l'année 1557 fut consacrée aux efforts faits pour renouer avec la puissante république les anciennes relations d'amitié. Ce n'était pas l'heure de mettre au jour un projet qui pouvait comporter une lourde charge pour le budget de l'État. Calvin attendit. Mais dès que le traité de combourgeoisie eut été définitivement renouvelé, le Conseil fut officiellement nanti de ses vues et leur donna son approbation. Le 17 janvier 1558, il est ordonné « que les Seigneurs commis aux forteresses et « aultres visitent le lieu qui leur paraîtra le meilleur pour « fere ung collège. »

Calvin avait en vue la partie supérieure d'un terrain planté de vignes, qu'on appelait alors les *hutins Bolomier,* parce qu'il dépendait de l'hôpital du Bourg-de-Four, restauré en 1443 par Guillaume Bolomier. Cet emplacement, bien découvert, adossé à la colline de Saint-Antoine, dominant le quartier de Rive et le lac, était le plus salubre qu'on pût choisir et rallia tous les suffrages. En mars, la commission, soigneusement composée de magistrats et de spécialistes, en nombre, présenta son rapport. Dès le mois suivant, les travaux commencèrent. L'édifice, dont une partie seulement fut livrée en 1559, — date de l'inauguration officielle, — fut achevé en 1562. Désormais un nouvel acteur entre en scène et joue un rôle de première importance dans la vie genevoise. C'est *le Collège,* avec ses classes, sa grande salle, sa

cour plantée d'ormes et de tilleuls, respecté jusqu'à nos jours par le temps sinon par les architectes, souvent plus redoutables que le temps, où, de Calvin à nos jours, ont grandi coude à coude près de cinquante générations d'écoliers, sept fois autant de « volées » comme on dit à Genève, et où, fait unique peut-être, s'est préparée pendant des siècles l'histoire d'une république.

Ce rôle, cette destinée du Collège de Calvin, on doit le dire bien haut, à la louange des hommes du XVI[e] siècle, furent compris d'emblée et de tous. Les ressources du trésor public, dont le budget des recettes s'élevait tout au plus, en 1559, à 200,000 florins, étant insuffisantes pour mener à bien l'œuvre commencée, le fondateur fit appel à l'initiative privée. La réponse arriva sous forme de dons et de legs, des plus humbles comme des plus grands, des étrangers comme des citoyens. L'ambassadeur de France auprès des Ligues donna dix écus, Robert Estienne légua trois cent-douze florins six sols, le syndic De l'Arche, cent écus, et Jénon la boulangère, cinq sous.

Les notaires avaient été mandés au Conseil et exhortés à rappeler aux testateurs que le sort de l'Église et de la patrie était lié à celui de l'école et qu'ils devaient y songer en faisant leurs dernières volontés. Durant les soixante premières années de son existence, le Collège reçut plus de cinq cents legs et donations, dont on a conservé le compte aux archives de l'État.

Il ne faudrait pas conclure du mot *collège,* par analogie avec l'usage actuel, qu'il s'agissait, en 1558, de fonder un établissement d'instruction secondaire et seulement cela. On l'a vu, le système de Strasbourg comportait une division importante d'enseignement supérieur, qui valut bientôt à l'école de Sturm le titre d'*académie* et à laquelle on se préparait dans les classes secondaires. Ce système fut d'emblée

exposé au Conseil par Calvin, et l'importance qu'il attachait à la fondation projetée était telle que le premier appel de professeur, dont on trouve la trace dans sa correspondance, est adressé à Jean Mercier, l'un des hébraïsants les plus en vue de l'époque (16 mars 1558).

Mercier avait succédé à son maître, Vatable, en 1546, et occupait, à Paris, une chaire de lecteur royal dans un collège qui s'est appelé depuis le Collège de France. Le ministre Macard, sorte d'envoyé ecclésiastique de l'Église de Genève auprès des frères de la capitale, fut chargé de poursuivre la négociation. Macard échoua. Mais nous savons que *Mercerus,* c'est le nom latin sous lequel était connu le professeur d'hébreu, hésita longtemps, et que ce furent des raisons de famille qui le détournèrent d'accepter.

A la fin du mois d'août, la même offre fut faite à Emmanuel Tremellio *(Tremellius),* qui venait d'être nommé recteur du Collège d'Hornbach, récemment fondé par le duc de Deux-Ponts. Tremellius accepta sous réserve de l'approbation de ce prince. Les termes dans lesquels Calvin lui annonçait la réalisation de son projet sont caractéristiques :

« J'ai obtenu enfin du Sénat qu'il me fût permis d'appeler « des professeurs des trois langues ; mais nous ne pouvons « leur offrir les traitements élevés qu'on donne en Allema- « gne. Il leur faudra se contenter de ceux qui font vivre « modestement mes collègues du ministère. En ce qui vous « concerne, on y ajouterait une allocation supplémentaire, « dont je traiterais avec vous. »

Dans sa lettre du 16 mars à Macard, Calvin parlait également de son désir de rencontrer un professeur de grec qui fît bonne figure à côté de Mercier. Son correspondant lui répond, sur ce point, en offrant de chercher à Paris. Mais il demande un ordre positif. L'ordre ne vint pas. Du moins

nous n'en retrouvons pas la mention. Bientôt des événements se passèrent, dans l'école voisine de Lausanne, qui durent engager Calvin à ne se point presser de distribuer les places qu'il avait mission de pourvoir. La chaire de grec allait servir à faciliter l'établissement à Genève de celui-là même dont il devait faire le continuateur de son œuvre, Théodore de Bèze.

LES « LEGES ACADEMIÆ GENEVENSIS »

Ce n'est qu'une fois un certain nombre de précédents établis, en dérogation, comme on le voit en y regardant d'un peu près, aux dispositions insérées jadis, malgré lui, dans les Ordonnances ecclésiastiques de 1541, que Calvin produisit les statuts scolaires dont il avait arrêté la teneur avec ses collègues. Il les présenta d'abord en latin, puis, sur un arrêté du Conseil, « afin qu'on les puisse veoir et entendre, » en langue française. Le procès-verbal de la séance où communication en fut donnée est ainsi rédigé : « *Editz du Col-* « *lège.* Icy a esté faite lecture des loix et éditz faitz sus le « College, qui se debvront à l'advenir observer, pour com- « mencer des aujourd'hui à disposer selon ledict ordre. Es- « tant icy leues ont esté trouvées bonnes. »

Ces statuts, qui étaient intitulés : *Leges Academiæ Genevensis,* reçurent, dans la version française, ce titre : *L'Ordre du Collège de Genève.*

Le mot *Academia* et le mot *Collège* n'avaient pas, on le voit clairement ici, sous la plume du rédacteur de 1559, le sens restreint qu'ils ont pris, l'un et l'autre, dans la suite. Tous deux s'appliquent à une seule et même institution. C'est pour avoir méconnu ce fait que Gaberel, dans son *Histoire de l'Église de Genève,* attribue à Calvin cette double initiative d'avoir « relevé la fondation de Versonnay » et établi

d'autre part « l'Académie genevoise, » afin de « compléter « son œuvre en donnant aux jeunes hommes un développe- « ment intellectuel suffisant pour faire avancer l'esprit du « siècle. »

La progressivité obligatoire des études et par suite la coordination de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, nettement différenciés, mais reliés l'un à l'autre dans un établissement unique, tel était le principe fondamental de la réforme scolaire dont nous avons rappelé les origines. L'auteur des *Leges Academiæ Genevensis* s'en est tout particulièrement inspiré. L'école est divisée en deux sections : la *Schola privata* appelée aussi *gymnasium,* dont les régents sont qualifiés *præceptores* et *hypodidascali* et la *Schola publica,* dont les maîtres ont le titre de *publici professores.*

La *Schola privata* comprend sept classes, aux programmes strictement déterminés, conformément au degré de préparation des élèves. De la septième où l'enfant apprend à lire, en français et en latin, et à écrire, il est conduit par échelons successifs, à la quatrième, où l'on aborde le grec, à la troisième, où l'on commente Cicéron, Virgile, César, à la seconde, où on lit Homère, Xénophon, Polybe, et à la première, où l'on se perfectionne en dialectique et en rhétorique, en étudiant les harangues de Cicéron et de Démosthène. Les écoliers sont répartis dans les classes par décuries, ou groupes de dix, « sans avoir esgard à l'aage, ni à la maison, » comme dit le texte français, mais uniquement selon que chacun a profité. Le premier du groupe est assis en tête et remplit les fonctions de moniteur. Les régents du collège sont soumis à un principal, *ludimagister,* qui lui-même est subordonné au recteur, chef suprême de toute l'école, *rector totius scholæ,* élu au sein de la Compagnie des ministres et professeurs.

La *Schola publica* est caractérisée par l'absence des classes, l'enseignement supérieur qui y est donné, le rang des titulaires de ses chaires, qui siègent au cloître à côté des pasteurs de la ville, et le fait que les étudiants ne sont plus astreints à la discipline gymnasiale et qu'on ne leur impose plus d'autre obligation extérieure que de donner leur nom au recteur et de signer une profession de foi.

Le lien qui relie entre elles les deux sections de l'école est l'avancement progressif, méthodique, des écoliers, qui montent de classe en classe, à la suite d'épreuves annuelles, jusqu'à l'auditoire supérieur. Les professeurs publics, sous la présidence du recteur, auront à opérer eux-mêmes ce classement, proposant, corrigeant les compositions d'examen, et décidant du succès ou de l'échec des candidats, après les avoir personnellement interrogés en présence de leur régent. Le 1er mai, toute l'école doit se réunir au temple de Saint-Pierre, « *tota schola in S. Petri fanum convenito.* » Et après que le recteur, entouré du corps des ministres et des professeurs, du principal et des régents, aura fait donner lecture des *Leges Academiæ* et en aura brièvement recommandé l'observance, les deux plus méritants de chaque classe seront présentés au seigneur syndic ou conseiller présent et en recevront « quelque petite estreine, » *præmiolum.*

Cette cérémonie solennelle des *Promotions,* à la fois académique et religieuse, qui va se répéter d'année en année, pendant trois siècles, et qui survivra même à l'œuvre scolaire de Calvin, était le signe extérieur le plus propre à en rendre visibles, et à en rappeler, à tous, les caractères essentiels.

Si l'homme qui a édifié l'école de Genève a eu devant les yeux le plan de celle de Strasbourg, tel qu'on peut le retrouver, soit dans ses divers règlements, soit dans le traité

fameux, *De literarum ludis recte aperiendis,* et sans doute aussi celui qui fut tracé à deux reprises pour le collège de Nîmes, il n'a cependant copié ni Jean Sturm, ni Claude Baduel. S'il a emprunté, comme eux et à leur suite, à l'ordre du Gymnase de Saint-Jérôme, l'enchaînement des classes, leur subdivision en décuries et leurs moniteurs, les promotions annuelles, les prix, le caractère préparatoire de l'enseignement secondaire, conduisant par degrés aux cours publics, il a placé dans le champ de cet enseignement, à côté et au même titre que l'étude du latin, celle du grec, il a donné aux programmes un tour moins rhétorique, exempt de toute *cicéromanie.* En outre sa loi scolaire, quoique procédant des mêmes principes, se distingue de toutes celles qui l'ont précédée, non seulement par le rôle prépondérant qu'elle attribue à l'autorité ecclésiastique dans le domaine de l'instruction publique, mais en sa forme même, par un souci de la précision des termes, par une netteté de formules, de libellé, par un ton d'autorité, qui trahissent la plume d'un jurisconsulte. On ne peut en douter, cette plume est celle de Calvin lui-même.

C'était là l'opinion généralement acceptée, sur la foi d'une tradition constante, lorsque le professeur Berthault a soutenu le contraire, d'abord dans une thèse latine, devant la Faculté des lettres de Paris, puis dans une étude en français : *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers Calvinistes.* Il a fait école. Son hypothèse est reproduite par M. Bourchenin, dans son livre sur les académies protestantes, comme un théorème absolument démontré. Selon M. Berthault, le soin d'organiser l'instruction publique à Genève fut confié à Théodore de Bèze et à Mathurin Cordier, revenu de Lausanne avec ses compatriotes bannis. « Accablé de travail, dit-il, occupé sans cesse à méditer des « sermons, à écrire des lettres, à composer des livres, à fon-

« der son Église en Europe et à diriger le gouvernement « de Genève, Calvin ne pouvait s'occuper des études par lui-« même; du moins aucun passage de ses livres ou de ses « lettres n'a rapport à cette question. » Les lois de l'Académie ne sauraient être attribuées à un homme qui avait si peu le loisir « de composer des morceaux de ce genre. » « Il « est probable que Théodore de Bèze et Mathurin Cordier « se partagèrent la besogne ; le premier, qui était un poète « et un littérateur, s'occupa de l'enseignement supérieur et « de l'Académie ; le second, qui était surtout connu comme « linguiste, rédigea le programme de l'enseignement secon-« daire et organisa le collège. Le premier fut nommé recteur « de l'Académie, et tout porte à croire que le second fut « nommé *ludimagister* ou principal du collège. »

En dehors de l'argument ci-dessus touchant le peu de loisir de Calvin, M. Berthault invoque, à l'appui de sa thèse diverses considérations assez peu concluantes relatives à Cordier, telles que l'estime et la reconnaissance bien connues du réformateur pour son ancien maître, la supposition qu'on le nomma professeur honoraire, l'observation que l'introduction aux *Leges,* qui donne le nom de tous les professeurs et régents, ne parle pas de Mathurin Cordier et n'aurait pas désigné nominativement le principal, d'où l'on doit inférer « que le principal du collège fut aussi l'auteur des lois, et que sa modestie l'empècha de se nommer, » la remarque que les lois, « écrites en latin, furent selon la coutume constante de Cordier, traduites en français, » etc.

M. Berthault s'est laissé abuser par des souvenirs de 1542. Si Calvin, à cette époque, avait eu l'idée de faire appel, pour la seconde fois déjà, au concours de son vieux maître, en 1559 il n'en était plus temps. On ne doit pas oublier que le « bonhomme Corderius, » comme on l'appelait, était né sous le règne de Louis XI, et qu'il était entré dans sa

quatre-vingtième année. Depuis 1557, il avait résigné ses fonctions de principal, à Lausanne, à cause de son grand âge, et il n'était venu à Genève que pour y achever en paix une longue et laborieuse carrière. En considération de ses services passés et pour justifier une sorte de pension de retraite, il fut adjoint provisoirement au régent de cinquième et reçut, par grande faveur, dans l'un des bâtiments du collège, une petite chambre, « où il y avoit un fornet, » et dans laquelle il eut assez chaud pour relire, aux heures matinales, avant de le donner à l'imprimeur, le manuscrit longtemps négligé de ses *Colloques*.

Le premier principal fut Jean Barbier, régent de troisième, qui avait été le dernier directeur du Collège de Rive, que le nouveau collège remplaçait. M. Berthault aurait pu, en y regardant de plus près, le trouver désigné dans le préambule des *Leges,* comme revêtu de cette nouvelle charge, sous le titre hellénisé de *gymnasiarcha*.

Quant à l'affirmation que Calvin ne pouvait trouver le temps de donner ses soins à la réforme des études ou que, du moins, aucun passage de ses écrits n'en fait mention, on a vu, par ce qui précède, ce qu'il faut en penser. Calvin était accablé de besogne, c'est incontestable, et même harcelé par trois ou quatre maladies graves, mais il est incontestable aussi qu'il était doué d'une force de volonté, d'une puissance de travail presque surhumaines, et qu'il mit au premier rang de ses préoccupations la fondation et l'organisation de l'école, à laquelle la postérité, en toute justice, a donné son nom.

INAUGURATION DE « L'UNIVERSITÉ ET COLLÈGE » DE GENÈVE, LE 5 JUIN 1559

Les lois scolaires ne furent soumises ni au Conseil des Deux-Cents, ni au Conseil général des citoyens. Par contre,

elles furent l'objet d'une promulgation solennelle au temple de Saint-Pierre. Le 5 juin, en présence des quatre seigneurs syndics, Henri Aubert, Jehan Porral, Jehan-François Bernard et Barthélemy Lect, de plusieurs conseillers, des ministres, professeurs et régents et d'une nombreuse assistance de gens de lettres et d'écoliers, Calvin monta en chaire et, annonçant l'institution de l'Académie, invita l'assemblée à joindre ses prières à la sienne. Puis, sur l'ordre des syndics, le secrétaire du Conseil *(archigrammateus),* Michel Roset, donna lecture, en français, des lois et statuts du collège, ainsi que de la confession de foi exigée des étudiants et du serment que devaient prêter le recteur et tous ceux qui enseignaient dans l'une ou l'autre des sections de l'école. Après quoi il proclama l'élévation au rectorat de Théodore de Bèze, élu par les ministres et confirmé par la Seigneurie. Celui-ci alors, sur l'invitation du syndic Aubert, lut un discours inaugural écrit en latin. Le thème en était l'origine, l'utilité et la dignité des études, la conclusion, non moins topique, un appel éloquent aux écoliers et une exhortation à se souvenir de cette parole de Platon : Tout savoir qui éloigne de la vertu et de la justice relève de l'habileté plus que de la sagesse. « Vous n'êtes « pas venus en ce lieu, — dit en achevant sa harangue le pre- « mier recteur de l'Académie de Genève à ceux qui allaient « être ses premiers étudiants, — comme jadis la plupart des « Grecs, qui s'en allaient aux spectacles de leurs gymnases « pour y assister à des jeux éphémères. Mais, instruits dans « la vraie religion et dans la connaissance des bonnes lettres, « vous êtes venus afin de pouvoir travailler à la gloire de « Dieu, de devenir un jour le soutien de vos proches et de « faire honneur à votre patrie. Souvenez-vous toujours que « vous êtes des soldats et que vous aurez à rendre compte « à votre chef suprême de cette sainte mission. »

Après Théodore de Bèze, Calvin reprit la parole, et brièvement, selon sa coutume, rappela que la fondation de l'école était avant tout l'œuvre de Dieu, exhortant tous les écoliers à en rendre grâces. Il loua ensuite, comme il convenait, la bonne volonté du Sénat et, se tournant vers les conseillers présents, leur témoigna la reconnaissance de l'Académie, les exhortant à ne point se départir de leur pieuse entreprise. Il eut un mot de remerciement pour l'assistance distinguée qui se pressait dans Saint-Pierre, une parole d'encouragement pour les maîtres qui allaient entreprendre une tâche, grosse de responsabilités; puis, terminant la cérémonie comme il l'avait commencée, par une prière, il congédia l'assemblée.

L'Académie fondée, il s'agissait de la faire connaître au loin, dans le monde protestant. Bèze se chargea de publier les *Leges* et d'y joindre une introduction contenant son discours rectoral et le compte rendu de l'inauguration. Le 26 juin, il demandait à Messieurs l'autorisation nécessaire. La brochure, comprenant les deux rédactions, en latin et en français, sortit bientôt des presses de Robert Estienne. Ce fut l'une des dernières publications qui purent porter le nom du grand imprimeur.

Tandis que la version française, destinée au public genevois, est introduite simplement par un court procès-verbal de Michel Roset, le texte latin est précédé de la préface détaillée de Théodore de Bèze. On reconnaît facilement dans ce morceau la plume de l'ancien professeur de Lausanne, beaucoup plus porté aux hellénismes que le rédacteur du texte même des statuts. C'est Bèze qui qualifiait *archigrammateus* le secrétaire du Conseil, Michel Roset, et *gymnasiarcha,* selon l'usage de Bordeaux et de Lausanne, le principal du collège que Calvin, comme Baduel, avait appelé *ludimagister*.

Pierre Martyr, qui fut un des premiers auxquels fut portée la brochure, en accusa réception au nouveau recteur en ces termes : « Je saisis l'occasion de t'écrire d'autant plus volon-
« tiers que je désirais te remercier du livret que Lælius m'a
« remis en ton nom, et dans lequel tu as présenté, avec
« cette élégance dont tu as le secret, les lois de l'école que
« vous venez d'instituer. Je te félicite avec admiration de
« l'académie que vous avez dressée au sein de votre Église
« et de votre cité, et je prie Dieu, le Père de Notre Sei-
« gneur Jésus-Christ, le suppliant de permettre qu'elle voie
« s'augmenter chaque jour l'étendue de ses ressources, et
« qu'elle devienne, selon votre espoir, féconde en hommes
« pour le service de la religion et de l'État. Certes vous ne
« pouviez rien imaginer de plus utile, surtout dans le temps
« où nous vivons. Que Dieu soit loué, qui vous a maintenus
« debout, à travers tant de périls, et si vaillants que vous
« pensiez à porter son nom plus haut et plus loin que tant
« d'autres qui, ne prenant conseil que de leur sécurité et
« soin que de leur repos, se dispersent de tous côtés et s'écou-
« lent ! Dieu, nous n'en doutons pas, aura soin de son œu-
« vre, et ce que vous avez commencé, par une inspiration si
« excellente, non seulement sera maintenu par sa protec-
« tion, mais encore aura cette fortune de recevoir des acces-
« sions de plus en plus nombreuses et importantes. C'est ce
« que j'espère avec tous les gens de bien. Les vôtres ne
« pouvaient mieux pourvoir le nouveau gymnase qu'en te
« plaçant à sa tête comme recteur et modérateur. Tu diri-
« geras toutes choses de telle sorte, selon la sagesse et l'en-
« tente des affaires que Dieu t'a départies, qu'en dehors
« des fondations que tu auras jetées, on ne pourra en au-
« cune conjoncture édifier quoi que ce soit de solide, de
« juste et de saint. Quant à moi, s'il ne m'a pas été loisible
« de faire autre chose, je donnerai à ceux qui courent dans

« le stade avec énergie et courage, sur le vrai chemin, non « pas les battements alourdis d'une main mourante, mais « des applaudissements bien vivants et qu'on entendra au « loin (4 oct. 1559). »

A Berne, on ne fut pas si enthousiaste qu'à Zurich. Le doyen Haller, qui venait sans doute de recevoir, lui aussi, le livret de Bèze, écrivit à Bullinger, quelques jours plus tard, le 8 octobre : « Les Genevois fondent une académie. « Ce sera pour les leurs seulement, car il est peu probable « qu'avec la cherté des vivres qui règne là-bas et l'incerti- « tude de la situation cette académie soit fréquentée. »

L'école nouvelle n'en démentit pas moins le pronostic de Jean Haller. Les petites classes regorgèrent d'élèves dès leur ouverture. La septième seule en eut 280. Il fallut bien vite la dédoubler. Dans la *Schola publica,* pendant les trois premières années, 162 étudiants donnèrent leur nom au recteur et signèrent la confession de foi. Presque tous venaient de l'étranger.

Le but immédiat de Calvin, en instituant les cours supérieurs de son Académie, était évidemment de créer un séminaire théologique et aussi, en une certaine mesure, pédagogique. De tous les pays de langue française où se formaient des communautés protestantes, on s'adressait à Genève pour obtenir des pasteurs, souvent on demandait de même des précepteurs. Le contingent à fournir allait croissant chaque année. Il fallait à tout prix, et sans plus tarder, assurer le recrutement régulier de cette milice de la foi réformée. Le fondateur de l'école genevoise voulait y pourvoir. A l'enseignement théologique qu'il avait donné dès le début de son ministère et qui avait été suivi par de nombreux auditeurs, dont le plus célèbre est Jean Knox, il entendait rattacher, coordonner un collège des trois langues, plus ou moins imité de celui d'Érasme. Peut-être eût-ce été là le terme de sa pensée, si l'homme qu'il s'était associé en cette entre-

prise ne l'eût engagé à en élargir le cadre, au moins dans ses prévisions pour l'avenir. Bèze espérait, et il fit partager cet espoir à son maître, qu'avec le temps une université, comprenant les quatre facultés, véritable centre d'études huguenot, sortirait de l'organisme incomplet dont on devait, faute de ressources, se contenter au début. L'écho de cette ambition nous a été conservé à la fin de l'introduction des *Leges*. Après avoir, comme en un postscript à cette lettre circulaire, mentionné la date de l'ouverture des leçons et en avoir résumé le tableau en quelques lignes, le premier recteur ajoute, en posant la plume : « Si, comme nous l'es-« pérons de sa bonté, Dieu qui a inspiré ces desseins en as-« sure l'heureuse exécution, on songera à achever ce qui a « été commencé, soit aussi à ajouter le reste, à savoir l'en-« seignement du droit et de la médecine. »

Lorsque Lambert Daneau, qui eut le privilège de commencer ses études de théologie sous Calvin, voulut en fixer la mémoire, dans une dédicace qu'il adressa plus tard aux Syndics et Conseil de Genève, il fit de l'école nouvellement fondée ce portrait bien digne de remarque : «... En 1560, je « suis venu, le cœur rempli d'enthousiasme, en votre acadé-« mie, non point parce qu'elle était aux portes de notre France, « car il y en avait d'autres, mais parce qu'elle m'offrait la « source la plus pure de cette doctrine céleste, qui avait été « celle de mon maître, le jurisconsulte martyr, Anne « Du Bourg. Je n'ai pas besoin de dire quels furent les maî-« tres que j'y rencontrai. L'éloge de ceux qui vivent, comme « de ceux qui déjà sont morts, est dans toutes les bouches. « Je dirai ceci toutefois, librement et sans crainte d'éveiller « la jalousie de personne des nôtres, que tant de lumières du « monde, tant d'hommes du plus grand mérite et du plus « haut renom, dans toutes les branches du savoir, me sont « apparus, en cette cité, qu'elle m'a semblé être quelqu'un

« des marchés les plus riches du commerce littéraire de « l'humanité. »

Parmi les noms d'étudiants que nous a conservés l'album de l'Académie, on rencontre notamment, dans la première série des signatures, qui va de 1559 à 1561, ceux de l'Écossais Pierre Yung; de François Daniel, d'Orléans, le jeune protégé de Calvin ; de Job Veyrat, de Genève, qui deviendra lecteur ès arts; de l'anglais Henry Withers; de Jean de Serres *(Serranus)*, l'historien huguenot, futur recteur et réorganisateur de l'Académie de Nîmes, qui écrira, l'ayant vécue, l'histoire de cinq rois de France ; d'Olevianus, de Trèves, l'auteur du catéchisme d'Heidelberg, nommé professeur à l'Université palatine dès 1561 ; de Florent Chrestien, le précepteur d'Henri IV ; de Jean Pinault, longtemps secrétaire de la Compagnie des ministres, élu deux fois recteur, en 1572 et 1574; de Paul Baduel, le fils de Claude, qui sera pasteur comme son père, et député de Bergerac à l'assemblée politique de La Rochelle, en 1588; de Jean-François Sallvard, du val d'Aoste, le collaborateur de Bèze dans la rédaction de l'*Harmonia ;* de Jacob Ulrich, le professeur zuricois, premier du nom; de deux Bruxellois, Jean et Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, dont le second a joué un rôle si considérable dans le soulèvement des Provinces-Unies, et, on peut l'affirmer avec certitude, de plus d'un pionnier de la Réforme dont l'autographe latin, griffonné sur une page que les siècles ont jaunie, réserve à l'interprète attentif mainte curieuse découverte. Il ne faudrait pas croire cependant, comme on l'a fait avec l'idée que le *Livre du Recteur,* publié en 1860, a été dès le commencement un véritable registre d'immatriculation, que tous les noms de ceux qui ont suivi les cours des premiers professeurs de l'Académie de Genève doivent se retrouver sur ses feuillets. Ce registre était primitivement

destiné à recevoir les adhésions formelles aux statuts de l'École et, tout particulièrement, à la confession de foi de l'Église genevoise. Il s'ouvre par la signature de Bèze, *scholæ rector,* suivie de celles des lecteurs, au-dessous de cette déclaration significative : « *Subscripsimus præceden-* « *tibus Genevensis Academiæ legibus ac nominatim Gene-* « *vensis Ecclesiæ confessioni.* » Il est avéré que bon nombre de ceux qui ont suivi les cours, absolument gratuits à l'origine, ne signèrent pas la confession de foi, très étroite, qui était annexée aux *Leges*, ceci dès les premières années de l'École. Un exemple remarquable est celui de Thomas Bodley, le célèbre fondateur de la Bibliothèque universitaire d'Oxford, dont le nom ne se trouve nulle part dans le livre du recteur, et qui cependant, il l'affirme lui-même dans son autobiographie, suivit, en 1559, les cours de Chevalier, de Bérauld, de Bèze et de Calvin. Un autre exemple, également probant, est celui du théologien Lambert Daneau, qui rappelle, comme on l'a vu, dans la dédicace d'un de ses ouvrages, son arrivée et ses études à l'Académie de Genève, en l'année 1560, et qui n'a pas inscrit sa signature à côté de celle de ses camarades. On peut en dire autant de l'un des élèves les plus distingués de Calvin, François du Jon, qui devait occuper plus tard, sous le nom célèbre de *Junius,* la première chaire de théologie de l'Université de Leyde et dont on a vainement cherché la trace dans le registre en question. Il a cependant raconté comment son père l'envoya continuer ses études à Genève, comment il y arriva le 17 mars 1562 et comment il y vécut plus de trois ans, dans une véritable frénésie d'apprendre et de savoir. D'après un témoignage souvent cité et qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute, si l'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'il contient, les leçons de Calvin ont réuni jusqu'à un millier d'auditeurs.

Au moment de la mort de Calvin, l'école comptait 1200 élèves dans les classes et 300 étudiants. L'avenir semblait assuré. C'est ce que Bèze mandait à Bullinger, le 4 mai 1564, en ces termes : « Aux promotions des calendes de « mai, nous avons compté près de douze cents écoliers « dans la *Schola privata,* et environ trois cents dans la « *Schola publica.* Leur nombre s'accroît tous les jours telle- « ment qu'il me paraît que Dieu, ainsi qu'il l'a fait jusqu'ici, « veut grandir l'assemblée des siens, sous les yeux de Sa- « tan, et malgré le reste du monde conjuré contre nous. « Dût-il en être autrement, nous serions sûrs de vivre, « quand même il nous faudrait mourir. Car nous avons « maintenant la certitude que si cette cité doit tomber, sa « chute retentira dans les pays voisins et sera un désastre, « même pour ceux qui n'en ont pas la moindre idée. Ce serait « la ruine de la liberté. »

L'ŒUVRE DE CALVIN DANS L'ÉCOLE

Si l'on cherche à caractériser l'œuvre scolaire de Calvin, on reconnaît qu'il s'est tenu à deux principes fondamentaux : l'unité de l'école, — l'union intime de l'école et de l'Église.

Avant la réforme prêchée par Érasme, les universités étaient presque partout, en Europe, dans un état de déchéance, dont la cause principale était l'absence à peu près générale d'un enseignement préparatoire suffisant. Dans le but de faire de l'argent, on en était venu à y recevoir, comme étudiants, de véritables enfants, incapables de suivre avec profit un enseignement supérieur. Le résultat avait été une chute lamentable du niveau des études. Et comme il n'est pas indispensable d'avoir appris quelque

chose pour discuter *ab hoc* et *ab hac,* et que cela éblouit toujours la foule, la dispute scholastique, solennelle et vide, était devenue l'unique préoccupation des docteurs et de leurs disciples. Pour être utile, la réforme devait commencer par en bas, créer ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire, et s'effectuer, dans ce domaine, par l'introduction du système *classique* obligatoire. Calvin fut un des premiers à le reconnaître. C'est pour empêcher le retour aux abus qu'avaient engendrés le bon plaisir aveugle des parents et la faiblesse intéressée des maîtres, qu'il établit, s'inspirant d'exemples dont il avait su apprécier la valeur, un collège-académie, ou, comme on lit dans le procès-verbal français de l'inauguration, « ceste Université et College, » où les écoliers reçurent un enseignement méthodique et progressif et furent promus, de classe en classe, jusqu'au rang d'étudiants, sous le contrôle immédiat de leurs futurs professeurs.

Peu à peu, la révolution scolaire étant accomplie et son principe légitimé par ses résultats, ce contrôle est devenu moins essentiel. Insensiblement le lien de la *Schola publica* et de la *Schola privata* est devenu, en fait, moins serré, et bien que les professeurs de la première n'aient jamais cessé, avant le XIXme siècle, d'avoir part à la direction de la seconde, l'usage s'introduisit de bonne heure, tandis qu'on laissait à celle-ci le nom français de « collège », d'attribuer exclusivement à celle-là le titre latin d' « académie. »

On peut donc sans inconvénient, après Calvin, mais après lui seulement, poursuivre l'histoire de son Académie, indépendamment de celle du Collège. Si l'on parcourt la liste des hommes qui, de près ou de loin, se sont rattachés à elle, on n'a pas de peine à reconnaître que cette histoire n'est pas seulement celle d'une haute école ou d'un corps savant. C'est l'histoire de Genève intellectuelle.

Le rôle prépondérant, on pourrait presque dire exclusif, que Calvin entendait donner à l'autorité religieuse dans la direction de l'instruction publique, se rattache à l'ensemble de son système ecclésiastique et à ses vues politiques. On a vu comment il avait dû composer, en 1542, sur ce point, avec une Seigneurie peu disposée à se dessaisir de ses pouvoirs et comment il avait enfin obtenu, d'un Conseil plus docile, une ratification tacite de son plan. Ce plan était, comme tous ceux qu'il s'est tracé, rigoureusement logique, étant données les prémisses par lui posées. Le but de l'humaine science étant la connaissance de la volonté divine, il était nécessaire que ceux auxquels était confiée, en fait, l'interprétation de cette volonté, révélée dans les saintes Écritures, eussent la haute main sur l'enseignement, à tous ses degrés. Les chefs de la réforme religieuse avaient proclamé le libre examen. Mais leur libre examen n'excluait pas la notion catholique de l'hérésie. C'était le droit, et même l'obligation féconde, de lire. Mais il fallait lire comme eux avaient lu. Puisque la science pouvait produire un Michel Servet, il était important que ses avenues fussent surveillées et que les clefs fussent commises à la seule autorité capable de faire bonne garde.

Pendant un siècle, l'Église, préposée à l'école, devait peser sur elle, puis à son tour elle devait subir l'influence de l'union ainsi formée et, sous l'impulsion des savants qui au nom de l'Académie entraient dans ses conseils, élargir elle-même son horizon, marcher avec son époque, et démontrer au monde que la science et la religion ont pu, même dans les temps modernes, se rencontrer et vivre côte à côte, non toujours d'accord, tant s'en faut, mais du moins sans se maudire et sans s'exclure.

A l'époque où l'école de Calvin fut fondée, Genève était l'asile de tous les proscrits de l'Europe, et, comme on l'a dit

dans un beau livre, pour mieux faire place à tant d'enfants adoptifs, elle venait de sacrifier ses propres enfants[1]. C'était là le dénouement sanglant d'une longue lutte, le triomphe d'une politique âprement poursuivie par le génie d'un homme inflexible. Le jour où, selon sa protestation dernière, que l'histoire enregistre sans y contredire, le second Berthelier avait porté sa tête sur le billot pour avoir voulu « garder la « ville des estrangiers et empescher qu'on ne fist plus de bour- « geois, » Genève était devenue un centre international. La fondation de l'école fut la première manifestation extérieure de ce triomphe définitif de l'idée calviniste, et c'est à partir d'elle, on l'a remarqué, que Genève a commencé à faire de l'histoire universelle, qu'elle est devenue la Rome protestante. Le caractère international de la *Schola Genevensis* est marqué non seulement par les noms, inscrits dans ses fastes, de ceux qui sont venus, du nord et du midi, professer dans ses chaires ou s'asseoir sur ses bancs, mais encore par l'ardeur qu'on mit bientôt à imiter ses lois et par la descendance qu'elle a comptée de la sorte en Europe. A cet égard, et pour ne citer que des hautes écoles, la plupart des académies huguenotes de France et des petits États appelés à suivre les destinées de la monarchie française : Orthez, en Béarn, Orange, dans la principauté de ce nom, Saumur, Montauban, Sedan, Die, en Dauphiné, et les universités-collèges d'Écosse, sous la discipline que leur donna le régime presbytérien, Glasgow, Saint-Andrews, Édimbourg, sont issues de l'académie de Calvin. Enfin, et ce n'est pas son moindre titre de gloire, on peut constater son influence sur une sœur aînée et dès longtemps illustre, l'Université d'Heidelberg, telle que la réorganisèrent l'électeur Frédéric III et son second fils, Jean-Casimir.

[1] Ferdinand Buisson, *Sébastien Castelion, sa vie et son œuvre, 1515-1563* (Paris, 1892).

L'année 1559 est, comme on sait, celle du fameux traité de Cateau-Cambrésis, qui mit fin à la guerre entre Philippe II et Henri II, et à la suite duquel le roi catholique et le roi très chrétien faillirent être engagés dans une action commune pour supprimer partout la religion réformée. Ce traité prévoyait la restitution des États que la France avait enlevés, en 1536, au duc de Savoie. L'ennemi héréditaire, dont l'impuissance avait favorisé le succès des Genevois au moment de leur émancipation religieuse et politique, était donc de nouveau sur ses pieds, et l'on pouvait s'attendre de sa part à de prochaines entreprises. La situation était critique. On n'en poussa pas moins activement les travaux de construction du collège.

C'était là aussi une citadelle qui s'élevait. L'institution nouvelle, par le contact qu'elle allait établir entre Genève et ses alliés spirituels du dehors, devait être, on en eut plus tard la preuve, une sauvegarde pour la cité.

D'ailleurs le Conseil veillait, tenant sa poudre sèche. Il visita les arsenaux, arma les hommes valides, fit provision de blé et de sel et décida de compléter les fortifications de la ville. Les bras manquant pour les travaux de terrassement qu'il fallait exécuter sans retard, tous les habitants se mirent à la brèche, magistrats et pasteurs en tête : « Les gens de « lettres, ministres et autres d'apparence, dit une chronique, « s'employoient au travail fort alaigrement et Calvin luy-« même y montrant bon exemple. » Un monticule, qui s'étendait au devant du boulevard du Pin et qui offrait une approche naturelle à l'ennemi, fut coupé de la sorte.

On peut discuter, et on l'a fait, la contemporanéité du témoignage contenu dans la note ci-dessus. Le syndic Savyon, auquel on attribue les Annales dont elle est tirée, ne pouvait la tenir que d'un tiers et elle ne se trouve pas consignée dans tous les manuscrits. Nous devons constater

cependant que l'assertion relative aux ministres et à leur maître n'est pas isolée. La tradition qui s'y rattache est confirmée par diverses indications, des plus authentiques, relevées dans les lettres du temps. Et, quelle que soit la plume à laquelle on doive faire remonter ce récit du chroniqueur, nous ne pouvons nous empêcher de compléter par la pensée le tableau qu'il évoque et de nous représenter Calvin, au sortir de son cours de théologie, suivi de ses auditeurs, arrivant au rempart. L'œuvre à laquelle il conduit, étrange contremaître, cette équipe d'ouvriers singulière, est l'image frappante de celle de sa vie. La tranchée que creusent ses disciples, venus de France et d'Allemagne, d'Italie et des Flandres, d'Angleterre et d'Écosse, et naturalisés par le péril de la foi réformée, le boulevard qu'ils élèvent, rivalisant d'ardeur avec les fils de la cité, c'est Genève même. La bourgade allobroge, émancipée de son prince-évêque, a pu, seule de son espèce, maintenir son indépendance, malgré sa petitesse, grâce au courage et à l'énergie jamais lassée de ses citoyens, mais aussi, on doit le dire, grâce à l'appui constant qu'elle a trouvé au dehors dans le monde de la grande idée dont elle était devenue la métropole.

Lorsque Calvin eut achevé sa tâche, il avait assuré l'avenir de Genève, pour autant que le génie d'un homme peut fonder, en faisant d'elle, tout ensemble, une église, une école et une forteresse. Ce fut la première place forte de la liberté, dans les temps modernes. Par elle, plus que par ses écrits, celui qui l'avait plantée au cœur de la vieille Europe, fut « le « père spirituel de Coligny, de Guillaume le Taciturne et « d'Olivier Cromwell[1]. »

[1] John Fiske, *The beginnings of New England* (Londres, 1889).





Le « Dies Academicus »

de l'Université de Genève[1].

Un universitaire français, qu'on appellera certainement un jour le second fondateur des Universités de France, M. Louis Liard, a donné des hautes écoles qui ont été le grand œuvre de sa vie cette caractéristique imagée et frappante :

« Les milieux les plus propres à l'éclosion et à la diffusion « des idées nouvelles sont sans contredit ces *studia generalia,* « comme nos anciens appelaient leurs Universités, d'où n'est « absent rien de ce qui peut être objet de savoir et de re- « cherche, et d'où se dégage l'esprit complet et vivant de la « science... Dans l'Université, les Facultés, tout en restant « individuelles, ne sont plus compartiments étanches et im- « perméables. Comme ceux des fruits cloisonnés, ces com- « partiments distincts ont des parois communes et per- « méables, et tous s'ouvrent sur le même cœur. Aussi est-ce « de l'un à l'autre un échange perpétuel, une exosmose « et une endosmose continues. Tout ce qui se passe dans « l'un retentit dans les autres ; rien de ce qui surgit de nou-

[1] Conférence de M. le professeur Charles Borgeaud, à l'occasion du premier *Dies academicus* célébré par l'Université de Genève en 1904.

« veau dans l'un n'est perdu pour les autres. Ainsi agen-
« cées, toutes les parties réagissent les unes sur les autres,
« les mathématiques sur la physique, la physique sur la chi-
« mie, la chimie sur la biologie, les sciences de la nature
« sur les sciences de l'esprit, les sciences proprement dites
« sur l'art et la littérature. »

Cette conception supérieure du travail universitaire, unissant en un même faisceau toutes les branches du savoir humain, comme sont unies en fait toutes les puissances de l'esprit et tous les phénomènes de la nature, si bien comprise et réalisée en pays de culture germanique, a été méconnue en France, pendant tout le XIX[e] siècle, parce que Napoléon, au lieu de relever dans son empire les Universités historiques, minées par des abus et des préjugés et renversées par la tourmente révolutionnaire, en avait fait ou des écoles spéciales, ou des groupes de Facultés professionnelles, gouvernées par des recteurs fonctionnaires et incorporées, avec les établissements d'enseignement secondaire, dans l'édifice unique de l'Université impériale.

L'Allemagne, au contraire, a régénéré, maintenu, développé ses universités autonomes, s'administrant elles-mêmes librement, à la fois sœurs et rivales dans la noble poursuite de la vérité scientifique et morale, foyer de vie intellectuelle, rayonnant au loin, comme des phares, sur toute l'étendue des pays germaniques. Ces universités ont fait la grandeur et la puissance de la patrie allemande. Elles l'ont soutenue dans ses désastres du commencement du XIX[e] siècle. Elles ont préparé ses triomphes de la fin. La dynastie des Hohenzollern, a qui il a été donné de faire l'unité nationale, de surmonter la couronne de Prusse du diadème impérial, n'est ni la plus ancienne, ni la seule glorieuse des maisons souveraines de l'empire. C'est celle qui a fondé le plus grand nombre d'universités.

La France contemporaine, comprenant cette grande leçon, avant la fin de ce XIX[e] siècle où elle a fait tour à tour l'expérience de tous les succès et de tous les revers, a sagement pris à tâche de reconstituer ses hautes écoles sur le modèle jadis délaissé par elle et consacré par le triomphe de ses voisins.

Pourquoi des universités indépendantes, à quatre ou cinq facultés ? Pourquoi des universités se gouvernant elles-mêmes, autant qu'il est possible, et non plus des écoles spéciales, sans relations entre elles, administrées de loin et de haut ? Je n'ai ni le temps, ni la prétention de traiter ici ce vaste sujet. Mais il n'est point hors de propos de rappeler aujourd'hui qu'une des raisons qui ont fait trancher le débat en faveur des universités complètes, c'est que le haut enseignement, pour mériter son nom, pour être la source vive de l'esprit scientifique, pour provoquer les fortes recherches et les nobles enthousiasmes, doit être donné et reçu avec des préoccupations supérieures à celles de la simple préparation professionnelle que procurent les écoles spéciales. Les sciences et les bonnes lettres doivent être cultivées dans les universités pour elles-mêmes et non pas pour le profit qu'on en pourra tirer un jour. Elles doivent être envisagées comme un but, non pas comme un moyen. Et si on les regarde ainsi, d'assez haut, on voit qu'elles se tiennent toutes par la main, comme ce chœur des Muses qu'évoquait l'imagination antique.

Le grand privilège intellectuel des enfants, aînés ou cadets, de l'*Alma Mater*, c'est de pouvoir être introduits par des leçons diverses, multiples, par des conversations, des discussions entre collègues de différentes Facultés, par les rencontres, les amitiés du milieu universitaire, dans ce cercle invisible des études supérieures dont la circonférence est aussi vaste que l'étendue des connaissances humaines,

dont les rayons divergent aux quatre vents de l'esprit, mais au centre duquel on trouve une méthode unique, la recherche désintéressée de la vérité. Celui qui a pénétré dans ce cercle sublime, à la suite d'un maître, ne l'oubliera jamais. N'y eût-il passé qu'une heure, cette heure aura une influence, petite ou grande, sur la vie de sa pensée.

Il ne s'agit pas uniquement pour une Haute École de faire des médecins, des avocats ou des chimistes. Il faut qu'il en sorte des hommes dignes de pratiquer la profession libérale qu'ils ont eu le privilège de pouvoir choisir, c'est-à-dire des hommes habitués à penser avec méthode, avec liberté et avec conscience. Ces hommes-là, ce n'est ni d'une Faculté de Droit, toute seule, ni d'une Faculté de Médecine ou des Sciences ou des Lettres, toute seule, qu'ils sortiront, c'est d'une Université.

Pour que l'*Alma Mater* exerce sur tous ses enfants l'influence qu'elle doit exercer, il faut que son esprit pénètre les études particulières de chacun. Voilà pourquoi ceux qui ont organisé le haut enseignement en Allemagne, selon le plan qui est maintenant celui de tous les pays de lumière et de progrès, se sont efforcés de saisir toutes les occasions favorables pour manifester l'unité scientifique des différentes Facultés, pour éveiller et développer chez leurs membres, professeurs et étudiants, le sentiment de la solidarité universitaire. Ils ont fait de l'immatriculation une cérémonie impressionnante, dans laquelle le Recteur confère à chacun des nouveaux venus, souvent en leur donnant une poignée de main au nom de l'Université, le titre de citoyen académique, *civis academicus,* dont il leur rappelle en quelques paroles graves les devoirs et les droits. Ils ont institué, dans chaque Faculté, des cours généraux, donnés gratuitement, *publice,* et auxquels tous les étudiants sont conviés, quelle que soit la discipline qu'ils poursuivent. Ils ont enfin mis à

part, chaque année, un jour spécial, ordinairement le jour anniversaire de la fondation de l'École, qui réunit professeurs et étudiants dans une célébration commune.

C'est une pensée analogue qui a présidé, l'an dernier, à l'institution du *Dies academicus,* que nous célébrons pour la première fois aujourd'hui, par décision du Sénat, et avec la sanction du Département de l'Instruction publique et du Conseil d'État. Ceux qui ont pris l'initiative de cette mesure, sont convaincus qu'elle vient à son heure.

Notre collectivité universitaire, qui compte aujourd'hui plus d'un millier de membres, s'est développée dans des proportions extraordinaires pendant le dernier quart du XIX[e] siècle. Son importance numérique a presque quadruplé en vingt-cinq ans ! L'École de Genève est ainsi devenue, par un essor qui rappelle celui de ses plus brillantes années du XVI[e] siècle, une grande école internationale. Elle se doit à elle-même, elle doit à la cité qui s'impose de lourds sacrifices pour qu'elle puisse tenir son rang dans le monde, de ne pas laisser se disperser, chaque été, ses nombreux étudiants dans tant de pays divers, sans les avoir réunis une fois, tous ensemble, pour leur faire entendre la voix de son glorieux passé, pour leur rappeler ce que c'est que d'avoir été inscrits au Livre du Recteur de Genève, à quelles traditions, à quels hommes, à quelle œuvre morale et scientifique cela rattache. Et comment trouver pour cela une meilleure journée que l'anniversaire du 5 juin 1559, date de l'inauguration solennelle de l'École de Calvin et de l'installation de notre premier Recteur ?

« Ce jour-là », dit le compte rendu rédigé par Théodore de Bèze et qui fut mis en tête du règlement qu'on envoya dans toute l'Europe lettrée, « Dieu a accordé à cette cité ce « très grand privilège, dont très peu ont joui avant elle, d'avoir « une seule et même ville pour mère de son savoir et de sa foi. »

La cité de Calvin n'avait pas encore reçu son nom retentissant de Rome protestante. Mais si l'on cherche à en fixer la date, on peut dire que c'est ce jour-là, le 5 juin 1559, que la Rome protestante a surgi dans l'histoire. Il y a dans les annales de Genève des dates également mémorables, il n'y en a pas de plus vraiment grande, de plus mondiale, comme nous apprenons à dire aujourd'hui. Pour Calvin, la création que notre *Dies academicus* rappellera désormais à toutes les mémoires était le couronnement de son œuvre de réformateur et d'humaniste. Pour sa postérité intellectuelle, on peut le démontrer l'histoire à la main, elle est plus encore. C'est le point de départ visible d'une évolution de la pensée moderne qui a élargi, étendu, prolongé cette œuvre et qui en a fait le patrimoine d'une société nouvelle dont la devise est : *Liberté*. Calvin n'avait pas prévu cette évolution. Il ne pouvait pas la prévoir, tant la portée, tant les conséquences en sont en dehors, en sont au-delà d'une mentalité d'homme du XVI[e] siècle. Il ne l'a pas moins rendue possible, nécessaire. Il n'a pas moins accompli l'œuvre, et les fruits qu'elle a portés pour le monde, même pour les adversaires de sa doctrine religieuse, pendent à l'arbre qu'il a planté de sa main sèche, à la sueur de son front pâle, au prix d'un effort surhumain.

On le sait avant d'être un théologien, Calvin fut un humaniste, juriste à Orléans et à Bourges, sous Pierre de l'Estoile et sous Alciat, puis linguiste à Paris sous Danès et Vatable. La première réforme qui fixa son attention, fut la réforme des études. Lorsque, parvenu au terme de sa carrière, il put enfin réaliser à Genève le plus beau plan de sa jeunesse, il fonda une école.

Cette « Université et Collège », c'est le nom officiel que lui donne le secrétaire du Conseil dans son procès-verbal de la cérémonie inaugurale, relie en un établissement unique

ce qu'on appellera un jour le degré supérieur et le degré secondaire de l'enseignement et conduit progressivement les élèves de sept classes, superposées les unes aux autres, aux cours académiques, auxquels on n'est admis qu'après avoir passé avec succès la série des examens prescrits. L'étude scientifique des langues savantes, qui permettra la critique des textes anciens, particulièrement celle du grec, grâce à laquelle on pourra plus tard juger Aristote, sera la caractéristique du nouvel enseignement, qui a mérité le nom bien connu de classique. Avec le temps les deux moitiés de l'institution se sépareront, chacune suivant sa voie, l'une gardant le nom latin d'Académie, l'autre le nom français de Collège. Mais le principe supérieur de la coordination des classes, puis des auditoires, des examens progressifs et des promotions annuelles, auxquelles présideront toujours les professeurs publics et le Recteur, demeurera le lien solide de l'une et de l'autre. Le contrôle organisé du travail scolaire, à tous ses degrés, a sauvé les études au XVIe siècle.

L'école que Calvin fondait à Genève, en 1559, procédait des mêmes préoccupations de réforme scolaire, devait la vie au même souffle humaniste que deux institutions contemporaines, vivantes aujourd'hui comme elle, et qui ont fait quelque chemin dans le monde. L'une est le « Collège des lecteurs du roi », organisé par Guillaume Budé et qui s'appelle aujourd'hui le Collège de France. L'autre est l'école de Jean Sturm, où professa Calvin durant son exil, et qui est devenue l'Université impériale de Strasbourg.

Le but pratique du réformateur de Genève, en instituant les cours supérieurs de son Académie, était de créer un séminaire théologique, et aussi pédagogique, d'où devaient sortir les prédicateurs et les instituteurs qu'on lui demandait au loin. Peut-être eût-il borné là son effort, si Bèze, son second dans toutes ses tâches, ne l'eût engagé à

élargir le cadre de l'organisme incomplet dont on devait se contenter au début et à prévoir, avec lui-même, pour l'avenir, la formation d'une université à quatre facultés. Après avoir exposé, dans son introduction aux statuts académiques, l'organisation des études de théologie et d'humanités, le premier Recteur ajoute : « Si, comme nous l'espérons de sa « bonté, Dieu, qui a inspiré ces desseins, en assure l'heureuse « exécution, on songera, soit à achever ce qui a été com- « mencé, soit aussi à ajouter le reste, à savoir l'enseignement « du droit et de la médecine. »

Ce fut Bèze en effet qui, après la mort de Calvin, provoqua la création des chaires de droit et de médecine. Ces chaires ont eu des fortunes diverses, celles de droit brillant du plus vif éclat, dès le lendemain de la Saint-Barthélemy, qui fit de Genève le rendez-vous des plus célèbres jurisconsultes de France, celle de médecine bientôt renversée pour deux siècles. Mais il n'en subsiste pas moins que toutes ont été fondées dès les premiers temps de l'Académie, qui fut d'emblée, au cœur de l'Europe protestante, un centre d'études générales de premier ordre.

La confession de foi calviniste, qu'il fallait signer pour être immatriculé comme étudiant régulier, cessa de bonne heure d'être exigée et, du vivant même de Théodore de Bèze, fut remplacée par une exhortation du Recteur « à se porter mo- « destement et à faire son devoir en la crainte de Dieu, selon « les Ordonnances de l'Église. » Il est vrai que les Ordonnances de l'Église n'étaient pas précisément accommodantes en matière de discipline. On vit plus d'une fois des étudiants admonestés par le Recteur, ou même censurés par la Compagnie des Pasteurs, pour avoir joué aux dés, ou aux cartes, pour avoir dissimulé parmi les livres d'études quelque tome de Pantagruel, ou avoir été faire chère lie dans quelque auberge des environs. A la fin du XVIe siècle, on allait, paraît-

il, « au Pont d'Arve manger des chapons. » Tout cela était défendu sévèrement par les édits. Et pourtant les étudiants de toutes nations affluaient à Genève et, toute leur vie, restaient profondément attachés à la cité huguenote, à l'école spartiate où ils n'avaient joui d'aucune des distractions, d'aucune des licences qu'on leur accordait presque partout ailleurs.

J'en ai longtemps cherché la cause et je crois l'avoir trouvée dans ce fait caractéristique qu'à Genève, par la force des choses, l'étudiant devenait aussi un citoyen et un soldat. La ville de Calvin n'était pas seulement un centre de culture, c'était une citadelle, une place forte continuellement assiégée par un ennemi puissant, le duc de Savoie. Pour la défendre, pour la sauver, ce n'était pas trop des bras de tous ses enfants capables de porter les armes. Les étudiants en étaient. Ils maniaient à leur tour la pique et le mousquet, au besoin la pioche et la pelle, dans les fossés des fortifications, ces fossés aujourd'hui comblés et où s'élève à la place d'un ancien bastion le bâtiment même où nous sommes. La discipline sévère à laquelle ils étaient soumis, était acceptée sans peine parce que c'était une discipline militaire.

Ce temps n'est plus. Les ordonnances se sont singulièrement élargies. Le Recteur n'a plus à veiller sur l'auberge du Pont d'Arve. Et pour que l'étranger trouve de l'attrait au séjour de Genève, il n'est plus nécessaire qu'il ait part à la défense de ses murs. Les murs eux-mêmes ont disparu.

Et pourtant Genève est toujours une place menacée. Elle a toujours besoin des chaudes sympathies, de l'appui moral de nombreux, d'innombrables amis. Son Université est plus que jamais, à aucune époque, une des tours maîtresses de l'enceinte idéale qui la protège.

Le temps est arrivé des grandes nations unifiées, des puissants empires. Comment vivront les petits États, comment

dureront les petits peuples, si ce n'est par leur culture, par le rayonnement d'une individualité supérieure ? Ils ne peuvent plus être quelqu'un dans le monde que par les institutions internationales dont ils sauront avoir l'initiative généreuse, par les hautes écoles, libéralement ouvertes, scientifiquement dirigées, qu'ils sauront fonder ou maintenir.

Genève, si elle veut rester Genève, c'est-à-dire une capitale du monde de l'esprit, doit lutter aujourd'hui comme autrefois ; et la tâche de ses hommes de pensée est non seulement de tenir haut sa lampe, comme disait Michelet, mais de faire comprendre à la population nouvelle qui grandit autour d'eux que ce flambeau, celui des générations qui l'ont précédée, est la plus puissante sauvegarde de son indépendance.

Le *Dies academicus* que nous célébrons et que l'Université célébrera longtemps, je l'espère, le 5 juin, n'est pas seulement une date académique. C'est une date populaire, que le peuple de Genève devrait connaître et honorer. C'est l'anniversaire d'un événement de son histoire qui est un événement de l'histoire universelle et auquel il a eu, lui, petit peuple à peine né à la vie politique, une part extraordinaire, inouïe pour l'époque.

Lorsque, le 5 juin 1559, Calvin monta dans sa chaire de Saint-Pierre pour annoncer l'institution de l'Académie, ce fut en présence des quatre syndics : Henri Aubert, Jehan Porral, Jehan-François Bernard et Barthélemy Lect, tous élus par le peuple de Genève. Le réformateur avait conçu le plan, provoqué l'œuvre, mais la réalisation, dans la République naissante, avait appartenu aux magistrats du peuple.

Les moyens même devaient venir de lui. Les ressources du trésor public ne suffisant pas, Calvin demanda l'argent qui lui était nécessaire au patriotisme des citoyens. A cet

appel, chacun répondit, les plus humbles comme les riches et les lettrés, les étrangers comme les bourgeois. L'ambassadeur de France auprès des Ligues suisses envoya dix écus, le syndic De l'Arche donna cent écus, Robert Estienne, l'illustre imprimeur, trois cents florins et Jénon, pauvre boulangère, cinq sous !

C'est ainsi que cette école fut l'œuvre de tous. Tandis qu'à Paris, François Ier, dotant le futur Collège de France, avait fondé le Collège du Roi, Calvin et les Genevois ont fondé le Collège du peuple. Et le retentissement de cette action fut tel en Europe, que Philippe II, le monarque le plus puissant, le plus redouté de la chrétienté d'alors, créa l'Université de Douai, dans le but déclaré de donner, dans la Flandre wallonne, une rivale à l'École de Genève.

Au XVIe siècle, la fondation d'une haute École était un privilège de pape, d'empereur ou de roi. Aucun peuple n'avait encore osé se l'arroger de la sorte. Ne vaut-il pas la peine de rappeler au peuple de Genève le jour où il a frayé cette voie royale aux nations de l'avenir, et comment les cinq sous d'une boulangère genevoise ont leur rang, dans l'histoire, à côté des doublons espagnols du roi Philippe II ?

C'est aussi en l'honneur de Jénon, la boulangère, Messieurs les étudiants, que vos flambeaux de résine s'allumeront ce soir, selon la vieille coutume des « escholiers » d'autrefois. C'est un hommage dont elle eût été fière, j'en suis sûr, la boulangère de 1559, et lorsque la population de Genève la connaîtra, comme elle connaît la mère Royaume de 1602 et sa marmite vengeresse, lorsqu'elle aura bien appris et bien compris notre pensée, nous n'aurons pas à craindre que notre *Dies academicus* à cause de son nom latin, devienne jamais impopulaire. Je suis persuadé, au contraire, qu'en le célébrant ainsi périodiquement, tous ensemble, nous rendrons un réel service à la démocratie

genevoise, nous contribuerons de la sorte à mettre toujours davantage notre *Alma Mater* à l'abri des injures du temps et des hommes, au-dessus des vicissitudes de la politique, parce que nous rappellerons à chaque citoyen, si étranger qu'il puisse être aux études supérieures, que l'Université de Genève est la chose de chacun, la gloire de tous.





PORTRAIT A L'HUILE DE THÉODORE DE BÈZE

Appartenant à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.



La part de Bèze[1].

Au matin du 14 octobre 1605, ancien style, on put lire, affiché par ordre du recteur en charge, Gaspard Laurent, aux portes des auditoires, un placard qui portait le titre de *Programma Rectoris*. Il contenait ce qui suit :

« Telle est l'arrivée au port pour les navigateurs, telle « l'entrée dans une autre vie pour ceux dont la mort est pré- « cieuse aux regards du Seigneur. La journée d'hier a vu « s'éteindre la grande lumière de l'Église. Chargé d'années, « noble et spectable Théodore de Bèze vient de quitter cette « vie éphémère et misérable pour passer paisiblement dans « celle où l'on trouve le repos et la félicité éternelle. Aujour- « d'hui auront lieu ses obsèques. C'est pourquoi, illustres « et généreux Seigneurs, comtes, barons, nobles et étu- « diants de toute condition appartenant à cette Académie, « au nom des Pasteurs et Professeurs, nous vous convoquons « pour l'heure de midi, afin de prendre part au convoi fu- « nèbre et de rendre l'honneur suprême dû à cet homme émi- « nent, à cette mort sainte. Son corps a été semé corruptible :

[1] Extrait de l'*Histoire de l'Université de Genève.*

« ainsi que celui de tous ceux qui meurent en Christ, il res-
« suscitera incorruptible. Car ni la mort, ni la vie, ne nous
« peuvent priver des bienfaits de cet amour que Dieu té-
« moigne à ceux qui sont à lui en notre Seigneur Jésus-Christ,
« lequel fait passer les siens de la mort à la vie. Le décès a
« eu lieu le 13e jour d'octobre 1605. »

Le corps de Bèze, auquel une tombe avait été creusée dans le cloître de Saint-Pierre, fut porté par les étudiants de l'École dont il avait été le second fondateur. Les professeurs et les pasteurs marchaient après eux. Puis venaient les syndics et les membres des Conseils, au milieu desquels on remarquait, représentant leur Académie, le bailli de Lausanne et plusieurs gentilshommes de la noblesse du Pays de Vaud, enfin tout le peuple de Genève. Le deuil de l'Église était le deuil national.

Le lieu choisi pour la sépulture l'avait été, écrit Lect à Casaubon, à l'intérieur de la cité et non pas, hors de l'enceinte fortifiée, dans le cimetière accoutumé de Plainpalais, à la fois pour que la ville ne restât pas dépeuplée et privée de ses défenseurs, pendant la cérémonie, et pour que la dépouille mortelle de celui qui avait été si longtemps son porte-étendard, fût à l'abri de ses bons murs. Ceci ne fut pas sans provoquer une remontrance de la Compagnie à Messieurs, car les ordonnances de Calvin proscrivaient tout apparat dans les funérailles. Jadis la dépouille mortelle du réformateur avait été portée en terre, comme celle du plus humble des enfants du peuple. Aucune pierre tombale n'en avait marqué la place dans le champ commun du repos anonyme. Une première dérogation à la règle austère devait évidemment servir à en faire autoriser d'autres. Et en effet le préau du cloître de Saint-Pierre fut désormais consacré aux sépultures d'honneur des magistrats et des ministres eux-mêmes. Mais les ordonnances de Calvin n'étaient pas

des lois ordinaires. On pouvait les suspendre, les abroger d'un coup : elles laissaient derrière elles un sillon profondément marqué en l'intimité des consciences. Un siècle plus tard, comme le cloître, d'ailleurs en ruines, était désaffecté, toutes ces sépultures officielles suivaient le sort de l'édifice et, à une ou deux exceptions près seulement, disparaissaient sans laisser de traces et sans que personne eût l'idée de protester. Aujourd'hui, la tombe du disciple est aussi introuvable, à Genève, que celle du maître. L'éloge funèbre de Bèze, qu'on ne songea pas à faire prononcer en une cérémonie spéciale, le fut à l'Auditoire de théologie, où le défunt avait inauguré son enseignement, près d'un demi-siècle auparavant, comme professeur de grec. Le lendemain des obsèques, le recteur Gaspard Laurent, qui avait à parler sur la Gaule, en prit occasion pour consacrer à l'un des enfants illustres de cette patrie, qui était aussi la sienne, l'heure de sa leçon. Son discours, que nous a conservé une plaquette, aujourd'hui fort rare, de Jean de Tournes, nous montre comment ce Français, séparé de son pays et de sa parenté par sa foi religieuse et devenu Genevois de cœur et d'âme, était cher à toute la Suisse réformée, comment on l'accueillait avec joie, non seulement à Lausanne, où il se rendait presque chaque année, mais à Berne, à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse. On y trouve, avec le récit touchant des derniers moments d'un vieillard, soldat émérite d'une noble cause, et qui supportait d'une âme égale le poids des années, le témoignage que sa dernière pensée fut pour Genève.

Dans la lettre inédite à Casaubon, que nous venons de citer, Jacques Lect appelle le « grand vieillard » qui vient de s'éteindre, « le véritable chef de nos muses, — *nostrum illum magnum senem, illum vere* μούσαρχον. » Ailleurs, dans une de ses sylves, où il l'invite à venir à Bourdigny se reposer de ses travaux avec leurs amis communs de l'Acadé-

mie, Lect dit de lui : « Bèze étant sauf, l'École est sauvée, — *salvo nam salva Academia Beza.* » C'est en effet à ce titre, et non pas seulement comme successeur de Calvin, dans l'Église et dans l'État, que Bèze était cher à ses amis. On ne s'en est pas toujours rendu compte.

Lorsque le jeune professeur de Lausanne fut appelé en 1558 aux côtés de son maître, Calvin, il venait de parcourir l'Allemagne, au cours de diverses missions diplomatiques, et apportait à Genève, avec les goûts d'un lettré de la Renaissance, l'ambition d'y voir grandir une université semblable à celles que réorganisait Mélanchton. On sait comment il inséra, dans la préface des *Leges Academiæ,* la promesse d'un couronnement futur de l'édifice inachevé, comment après de nouveaux voyages et avec l'autorité que lui avait donnée son rôle au colloque de Poissy, puis dans les conseils du prince de Condé, il veilla, devenu lui-même, à la mort de Calvin, l'héritier de l'œuvre du réformateur, non pas uniquement au maintien, mais au développement progressif de l'école huguenote.

Pendant la terrible peste de 1570-71, ce fut Bèze qui, presque seul debout, et avec l'aide précieuse de Thomas Cartwright, maintint l'École en vie. En 1586, lorsque la Seigneurie à bout de ressources la dispersa, après avoir lutté, « remonstré, » protesté, cette fois au nom de tous les ministres, contre l'arrêté fatal, il apporta au Conseil, de la part des dix pasteurs de la ville, un prêt de mille écus, à l'appui de leur demande de restauration. L'année suivante, il doublait le nombre de ses leçons, pour que l'on ne pût pas dire que l'Auditoire était réduit au silence, et enfin il obtenait le rappel des professeurs congédiés. Chaque fois qu'il s'est agi de faire entrer à l'Académie un homme nouveau, d'y attirer une force nouvelle, ou d'y retenir un de ceux qui la faisaient connaître au dehors, Bèze a été le négociateur,

ou le conseiller, écouté de tous. Il est plus que probable que, s'il n'eût tenu qu'à Bèze, Casaubon n'eût pas quitté sa patrie.

Dans ce domaine, son orthodoxie aristotélicienne, ou plus exactement la considération de ce qu'il estimait être l'intérêt supérieur de l'Église, mettait seule une limite à son zèle. On sait que cette orthodoxie lui fit repousser une offre du grand Ramus. Mais en dehors de ces cas exceptionnels, où le souci de sa responsabilité sociale de réformateur religieux comprimait les élans de son âme d'humaniste, il défendit toujours, et parfois dans les circonstances les plus difficiles, la cause sacrée des hautes études. Genève dépendait de l'étranger pour le recrutement de ses professeurs, et même de ses pasteurs. Il n'eut pas l'étroitesse, la sottise, qu'on put reprocher après lui à une certaine majorité de la Compagnie des ministres, de vouloir remédier à ce qui pouvait encore, à l'époque, être considéré comme une source de faiblesse, en faisant nommer coûte que coûte des nationaux, sans titre véritable à leur chaire. Mais il s'efforçait de tourner les regards de la jeunesse genevoise soit du côté du saint ministère, soit du côté de l'enseignement. Jusqu'à la fin, dans ses lettres, on trouve la trace de l'intérêt qu'il porte à ce qui est devenu sa création de tous les instants. Il se réjouit de voir les étudiants arriver en nombre, il s'attriste, aux jours sombres, de voir leurs rangs s'éclaircir. Il lui semble qu'ils doivent tout braver, même « le fléau de peste, » pour achever leurs études. Et il lui échappe plus d'une fois, en cette occasion, une parole sévère sur cette génération de mortels qui a peur de la mort, comme s'il ne valait pas mieux mourir noblement, en paix avec sa conscience, dans la cité de la liberté, que de mener ailleurs une existence d'esclave.

Son cours, cela va sans dire, était de beaucoup le plus fréquenté. On l'annonçait à son de cloche, comme un ser-

vice religieux. Ainsi avait-on fait jadis pour celui de Calvin par lequel, dès avant la fondation de l'École, avait débuté, à Saint-Pierre, l'enseignement supérieur de la théologie réformée. C'était l'usage que tous les écoliers s'y rendissent. « Selon la coutume qu'observent ici les étudiants de toutes « les facultés, — écrit le Bâlois Louis Iselin à son oncle, — « je vais entendre Bèze, lequel interprète l'épître de Paul « aux Romains, de deux semaines l'une, au moins trois fois. » Il était celui qu'on était sûr de trouver à Genève, quel que fût l'état des choses. Qu'on eût la paix ou la guerre, l'abondance ou la disette, la santé ou la maladie, il était toujours là, fût-il seul en sa chaire. Et, comme le disait Hubert Languet au jeune Nicolas Rhedinger, il tenait lieu de beaucoup. Au départ, on ne manquait pas d'aller lui présenter son « livre des amis. » Il y inscrivait une parole de l'Écriture, un passage des Pères, un conseil. Les albums des étudiants qui ont passé par Genève, pages jaunies qu'on rencontre çà et là dans les collections, portent tous un mot de lui. Plusieurs de ces écoliers ont vécu sous son toit, ont eu part à sa table. Car ce grand homme, qui fut le conseiller de tant de rois et de princes, le chef incontesté d'un puissant parti et le directeur spirituel d'une république, fut toute sa vie obligé, vu l'exiguïté de ses ressources, d'avoir chez lui des pensionnaires. A l'un des derniers, George Sigismond de Zastrisell, il vendit sa bibliothèque.

Bèze était d'un abord facile, sinon aisé, car ses occupations multiples ne lui laissaient guère de loisir. En 1594, il écrit à Gaspard Peucer, le gendre de Mélanchthon : « A l'exception du tremblement de la main qui m'empêche presque « de tracer une ligne, je suis assez bien, Dieu merci, pour « prêcher tous les dimanches et pour faire chaque quinzaine « mes trois leçons de théologie. L'Auditoire est assez fré- « quenté pour des temps difficiles. Je suis accablé d'occupa-

« tions diverses et en nombre infini, non pas de celles qui « dépendent de ma charge et auxquelles je suis fait par l'ha- « bitude de la remplir, mais de celles qui m'arrivent à cha- « que instant du dehors, difficultés qu'il faut absolument « aborder, résoudre, dont vous n'avez pas de peine à vous « imaginer la multitude et l'importance dans le tourbillon de « guerre qui nous entraîne. C'est ainsi qu'au milieu de ces « agitations, je m'approche en luttant du terme de la car- « rière, l'esprit autant que possible en haut. »

A côté de tout cela, lisons-nous dans la même lettre, le correspondant de Peucer trouvait le temps de s'absorber dans ses annotations d'une dernière version revue du Nouveau Testament.

Depuis la publication qu'il avait faite avec Calvin, en 1560, Bèze avait donné plus d'une édition des Évangiles. Il avait eu l'avantage d'être aidé, dans ce travail, par les conseils des deux plus grands philologues du temps, Scaliger et Casaubon. Peu d'années après la nomination de Corneille Bertram à la chaire d'Hébreu, il avait entrepris avec ce dernier la traduction de l'Ancien Testament. Cette version, revue par une commission de la Compagnie et jointe à l'œuvre constamment revisée de 1560, était devenue la fameuse *Bible des Pasteurs et Professeurs de Genève* (1588), l'une des publications, à en juger par le nombre des éditions et par l'influence exercée sur le monde, les plus importantes qui soient jamais sorties d'une haute école.

Comme professeur de théologie, Bèze ne se donna pas d'autre programme que de commenter les saints livres, ou d'exposer les dogmes de sa foi, selon l'orthodoxie calviniste la plus pure. Il demandait volontiers à la Compagnie de lui assigner le sujet de ses cours. Ses leçons étaient, ainsi que l'atteste Laurent, dans son éloge funèbre, d'une clarté admirable. C'était un disciple, qui fit d'autres disciples en grand

nombre, un second, fidèle à la cause de son maître, comme un bon gentilhomme à celle de son roi. En ce domaine, il ne voulut être rien de plus. Ce fut là sa force et c'est sa faiblesse, quand on le mesure à l'aune des réformateurs, dont il est l'égal par le nom, sans l'avoir été par la pensée. En dehors de ses versions de l'Écriture, sa production théologique, immense, et dont on n'a pas encore arrêté le compte, est surtout faite d'ouvrages de circonstance, de factums polémiques ou apologétiques et de lettres publiées de son vivant, qui sont pour la plupart des consultations sur des points de doctrine et de discipline au sujet desquels on faisait appel à son autorité. La controverse contre les catholiques romains, les luthériens, les calvinistes dissidents, tient une large place dans tous ces écrits. C'est l'heure de la lutte. Il faut faire face à tous, parer les coups, arracher un à un les traits qui tombent en sifflant sur le bouclier, en redresser la pointe et les renvoyer dans le camp ennemi. Le lieutenant de Calvin manie la lance et le javelot. Il n'a plus le temps de méditer sur les raisons de la guerre.

Dans un domaine voisin, nous devons à Bèze trois ouvrages importants : une précieuse biographie de son maître, les *Icones,* ou portraits des hommes illustres de la Réforme, et la chronique de la première « guerre de religion, » un livre plein de faits, dont on lui a bien à tort contesté la paternité, et qui a pour titre : *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France.* Mais il va sans dire qu'il ne donna jamais de cours sur aucun de ces sujets. L'histoire ecclésiastique ne fut enseignée à l'Auditoire que beaucoup plus tard, lorsque Genève n'en fit plus.

Ce n'est pas d'ailleurs au professeur de théologie que l'Académie est le plus redevable, c'est aussi, et surtout, à l'homme d'État. Pour Bèze ainsi que pour Calvin, l'École comme l'Église faisait partie intégrante de la République.

Elle était l'ornement de la cité et sa sauvegarde. Mais, tandis que le maître l'avait subordonnée exclusivement à l'Église, le disciple la rattachait plus directement à l'État. Il a provoqué l'institution des seigneurs scolarques, délégués laïques du Conseil à la direction de l'instruction publique, un domaine jusqu'alors strictement réservé à la Compagnie et à ses représentants. On vit, sous son influence, le collège des trois langues du plan primitif de Calvin briser son cadre étroit et se rapprocher du type universitaire. Il avait compris l'appui considérable que la chétive république, pauvre en argent et en soldats, pouvait trouver dans l'intérêt que l'Europe protestante avait à la prospérité de son école. Et, en attachant toujours plus étroitement l'une à l'autre, il travaillait au salut de toutes deux.

C'est ainsi que la renommée de l'École a été pour une si grande part dans le salut de l'État. Réduite à ses propres forces, sans les mains qui se tendaient vers elle à l'heure du danger, sans les bourses qui se déliaient au loin pour elle, Genève, à vues humaines, eût certainement été impuissante à maintenir son indépendance contre les assauts sans cesse renouvelés du duc de Savoie. Les ressources que le trésor dut de la sorte à l'Académie furent telles qu'en 1621, comme le Conseil avait décidé de réduire l'allocation portée au budget pour la chaire de droit civil, la Compagnie des pasteurs, gardienne des intérêts de l'instruction supérieure, protesta et fit rétablir le crédit supprimé. Le modérateur démontra en son nom à Messieurs que, si l'on eût conservé à l'*Alma mater* tous les fonds reçus pour elle de l'étranger, et distraits pour satisfaire aux exigences des services publics, son existence et sa prospérité eussent été assurées à jamais.

Ceci est un fait qu'il est bon de relever. Mais il ne faut pas perdre de vue d'autre part, comme on était peut-être un peu trop porté à le faire, après une période de paix et de

tranquillité relatives, que les destinées de l'École étaient inséparables de celles de la République, que la lutte de celle-ci pour l'existence avait été aussi la lutte de celle-là. Ce combat fut celui de Bèze lui-même. Et, pendant un demi-siècle, il l'a conduit, aux yeux de l'Europe, de sa chaire de professeur, comme de sa chaire de pasteur et même de son cabinet de travail, où les membres du Conseil et de la Compagnie venaient tour à tour s'inspirer de ses avis. De même que Calvin, sa haute situation personnelle, ses relations avec les souverains protestants, faisaient de lui un ministre permanent des affaires étrangères. Ses fonctions de modérateur de la Compagnie des pasteurs, fonctions qu'il revêtit à chaque élection jusqu'au jour où lui-même, suffisamment influent sans cette charge officielle, obligea ses collègues à en partager à tour de rôle les responsabilités, lui avaient donné l'habitude de faire entendre sur toute chose sa voix écoutée. Il exerçait de fait une magistrature à vie, unique dans l'État, qui faisait de lui, même en face de l'autorité politique, le représentant de l'expérience et de la tradition. Si quelqu'un pouvait personnifier la cité, c'était lui. N'ayant jamais eu, comme son prédécesseur, de lutte à soutenir contre le pouvoir civil, il s'en est défié beaucoup moins. Pour Calvin, Genève était avant tout la ville sainte : « *Hieropolis,* » comme il l'appelle dans ses lettres. Pour Bèze, elle est la ville libre : « *Eleutheropolis.* » Le maître, si l'on peut s'exprimer ainsi, avait été un clérical. Le disciple fut un politique. Dans plus d'une circonstance, il lui est arrivé de gouverner avec le Conseil, malgré, sinon contre, la Compagnie. Il serait intéressant de montrer comment son influence, à cet égard, a contribué à accélérer l'évolution aristocratique du gouvernement de l'ancienne Genève. Toute sa vie, Bèze est resté gentilhomme et conseiller de Condé. Mais ceci n'est pas notre tâche. Dans le domaine de l'instruction supérieure,

cette influence a été un bienfait inestimable. Elle a empêché la localisation de l'École. Elle a, plus que toute autre, contribué à en faire un centre de culture international, un foyer de lumière, que l'on s'habitua peu à peu à voir briller au loin et qu'on se fit un devoir de ne plus laisser s'éteindre.





Théodore de Bèze,

premier recteur de l'Académie de Calvin[1].

MESSIEURS,

Le 14 octobre 1605, le recteur Gaspard Laurent convoquait aux obsèques de Théodore de Bèze tous les étudiants de l'École au sein de laquelle nous avons le privilège de nous réunir encore aujourd'hui. Le lendemain, à l'Auditoire de Théologie, il prononçait son éloge, montrant à tous comment ce Français, séparé de son pays et de sa parenté par sa foi religieuse, et devenu Genevois de cœur et d'âme, était cher à toute la Suisse réformée, non seulement à ceux de Lausanne, où il se rendait presque chaque année pour y retrouver de vieux amis et de bons souvenirs, mais aux confédérés de Berne, de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse... A trois siècles de distance, ce n'est pas sans émotion que je viens dire ici, au nom de l'Université de Genève, qui m'a fait l'honneur de m'en charger, qu'en 1905, comme au lendemain de l'Escalade, elle garde pieusement, avec un sentiment de reconnaissance et de juste fierté, la mémoire de son premier recteur.

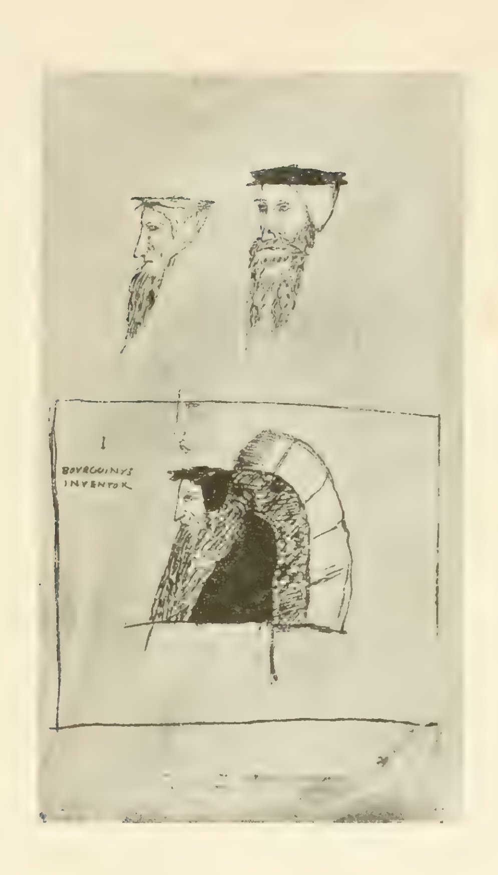
Le temps dont je dispose ne me permet pas de retracer tout ce que ce premier recteur a été pour l'Académie, aux

[1] Discours prononcé par M. le professeur Charles Borgeaud à l'Aula de l'Université le 6 novembre 1905, à l'occasion du 300e anniversaire de la mort de Théodore de Bèze.

destinées de laquelle il a présidé, même après avoir transmis sa charge, pendant près de quarante années. Mais je ne puis laisser passer le 300e anniversaire que nous commérorons, sans rappeler à ceux qui n'ont pas eu le loisir, ou l'occasion, de parcourir ce chapitre d'histoire, quelque chose de ce que l'Université genevoise doit à Théodore de Bèze.

Elle lui doit, tout d'abord, non seulement d'avoir fondé son École de droit, à une époque où il fallut, pour cela, triompher de nombreuses et graves difficultés, d'y avoir fait appeler les plus grands jurisconsultes du XVIe siècle, les Doneau, les Hotman, les Pacius, les Godefroy, mais encore de l'avoir défendue, cette école de laïques, contre les préventions de ses collègues de l'Église et contre la dureté du temps, qui aiguisait outre mesure l'esprit d'économie des seigneurs du Conseil. Si notre Faculté de droit peut invoquer aujourd'hui un passé glorieux, montrer au près et au loin une lignée ininterrompue d'ancêtres illustres, — professeurs et étudiants, — qui la fait l'égale des premières en Europe, c'est au vieux Bèze qu'elle en est redevable.

On peut aller plus loin et, à bien des égards, en dire autant de l'École tout entière. Le réformateur, qui fut le disciple et le successeur de Calvin, n'a pas été seulement un chef d'Église. Le grand vieillard, « *magnus ille senex,* » fut aussi, c'est encore son élève Jacques Lect qui lui donne ce titre, le véritable chef des Muses genevoises, « *noster vere μούσαρχος.* » La Faculté des lettres lui doit ses plus grands noms, ceux que les humanistes du XVIe siècle appelaient leurs princes : Scaliger et Casaubon. La médecine genevoise lui doit sa première chaire, qui date de 1567, et si la science genevoise, qui devait briller au premier rang dès le XVIIIe siècle, ne peut en dire autant, c'est qu'à l'époque de Bèze, la méthode expérimentale, dont elle est née sous l'impulsion de Robert Chouet, n'avait point encore éclairé le monde.





PROFILS DE CALVIN ET DE BÈZE EN CHAIRE, A L'AUDITOIRE

Dessins à la plume d'un étudiant immatriculé sous le rectorat de Nicolas Colladon (1564-1566).

Quant aux études théologiques, j'ai à peine besoin de rappeler qu'elles ont eu pour centre, à Genève, pendant près d'un demi-siècle, l'enseignement donné dans la chaire de Calvin par son vaillant continuateur.

Au cours de Bèze, annoncé à son de cloche, comme un service religieux, et qui avait lieu au grand auditoire, témoin des leçons de Calvin et des prédications de Knox, toute l'École accourait. Presque chaque jour, les étudiants de chaque Faculté prenaient place, à trois heures de l'après-midi, aux côtés des théologiens, et le vieux maître, à cette leçon publique, parlait à tous et de tout. C'est sans doute à une leçon de ce genre que fut dessiné le portrait à la plume, si caractéristique, qu'on a retrouvé sur le manuel d'histoire de l'étudiant nivernais Jacques Bourgoing et qui, pour la première fois, a été mis sous les yeux du public, à sa véritable place et sous son vrai nom, à l'exposition de la Bibliothèque.

C'est dans une leçon de ce genre qu'au lendemain de la Saint-Barthélemy, Bèze exposa, on a de bonnes raisons de le croire, la théorie huguenote de la souveraineté du peuple. Le sujet de la leçon, — c'est ce que M. Alfred Cartier a trouvé dans le registre du Conseil, — était l'étude du cinquième commandement de la loi mosaïque.

Autour de la chaire professorale de Théodore de Bèze, l'Académie entière se groupait. C'est ainsi que, lorsque les autres chaires furent réduites au silence par quelque disette, ou quelque guerre, ou quelque peste, — telle, par exemple, l'épidémie qui dura cinq ans, de 1567 à 1572, — il put soutenir à lui seul ce qui restait de l'École décimée, dont il était l'âme invaincue et comme invincible. Il l'a soutenue, cette École, non seulement de sa parole, mais de sa plume, — ne l'oubliant jamais dans sa vaste correspondance avec tous les chefs de la chrétienté protestante, — et, quand il le fallait, de sa bourse.

La Genève du XVI[e] siècle était une place assiégée. On ne saurait trop le redire pour faire comprendre le caractère des hommes de ce temps. C'était la forteresse de la liberté. Comme le Conseil des magistrats à la tête de la cité, Bèze, à la tête de l'Église, à la tête de l'École, était perpétuellement sur la brèche. Il veillait, il luttait, « *approchant,* comme il dit, *du terme de sa carrière, l'esprit autant que possible en haut.* »

Au XVI[e] siècle, la liberté, pour le monde courbé depuis les anciens âges sous le niveau instable du pouvoir personnel, ce fut d'abord, purement et simplement, le remplacement de l'autorité séculaire, humaine et monarchique, par une autorité impersonnelle, supérieure aux puissances de la terre, dont on chercha les lois dans une constitution écrite, ndépendante du bon plaisir des hommes : la Bible. Pour obtenir cette liberté, mère de toutes celles dont nous jouissons aujourd'hui, il fallait livrer une bataille, inconnue encore à l'histoire, la bataille de l'esprit contre la force; et, pour livrer cette bataille, il fallait susciter des courages, enfanter des énergies, forger des hommes. L'École de Genève, fondée par Calvin, en 1559, et qui fut la dernière création de sa vie, reçut cette mission. Ce fut un séminaire de soldats et de martyrs.

« *Envoyez-nous du bois,* disait le réformateur à ses correspondants de France en leur demandant des écoliers, *nous vous ferons des flèches.* » Il tint parole. Les flèches ont été faites, et sa main puissante les a lancées à travers le monde.

Voilà pourquoi Théodore de Bèze, après la mort de son maître, écrivait à Bullinger et aux Zuricois quelque chose comme ceci : « Le monde semble conjuré contre nous. Mais nous vivrons. Si Genève et son école devaient périr, ce serait la ruine de la liberté. » Il avait compris, et il sut faire par-

tager sa conviction aux hommes qui l'entouraient, que Genève, émancipée de la puissance des ducs et des évêques, parce qu'elle était devenue une cité de l'esprit, ne pouvait maintenir son indépendance qu'en soutenant de toutes ses énergies son Église et son École.

Pendant toute la seconde moitié de sa longue et laborieuse carrière, Bèze eut devant les yeux la double tâche qu'il donnait aux Genevois et qu'il se donnait à lui-même. Il s'en est acquitté au prix de son repos, souvent de sa santé, en héros de l'action comme de la pensée. Si cette époque de sa vie était connue autrement que par des biographies écourtées et insuffisantes, ou par des livres d'adversaires, les Genevois qui ne sont ni de l'École, ni de l'Église, lui auraient, dès longtemps, accordé la place qu'il mérite dans leurs cœurs de patriotes.

Quant à l'École, elle a voulu savoir. C'est son métier. Et, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir affirmer, en son nom, que, s'il existait quelque part une pierre tombale ou un monument, digne des héros de la Réforme, rappelant la mémoire de son premier recteur, elle y déposerait une couronne aux couleurs de la République, afin que chacun puisse voir combien elle honore la mémoire de l'homme qui l'a le plus longtemps, le plus fidèlement, le plus puissamment servie.



Table des matières.





378.494
U-G328
G328
Geneva. Université.
1559

